

La perception des citoyen-ne-s belges des mesures de plafonnement dans un contexte de post-croissance.

Auteur : Colas, Nikita

Promoteur(s) : Maréchal, Kevin

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en management des entreprises sociales et durables

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19579>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

LA PERCEPTION DES CITOYEN·NE·S BELGES DES MESURES DE PLAFONNEMENT DANS UN CONTEXTE DE POST-CROISSANCE

Jury :
Promoteur :
Kévin MARÉCHAL
Lecteur :
Martin FRANÇOIS

Mémoire présenté par
Nikita COLAS
En vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences de gestion, à finalité
spécialisée Management des entreprises
sociales et durables
Année académique 2023/2024

« Nous ne comprenons de quoi sont faits les systèmes que lorsque nous essayons de les transformer »

– Julia Steinberger

En lisant ces lignes, vous ouvrez un chapitre que je referme puisque ce mémoire marque la fin de mes études. Cet aboutissement est empreint de gratitude envers toutes les personnes dont j'ai croisé la route au cours de ces années.

Mes remerciements s'adressent à M. Maréchal, qui a accepté d'être le promoteur de ce mémoire. Sa disponibilité et la finesse de ses réflexions ont grandement contribué à l'aboutissement de ce travail. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers Martin pour sa sympathie et le partage de ses réflexions plus intéressantes les unes que les autres. Leur engagement intellectuel et leurs conseils avisés ont été d'une grande valeur. En dépit des contraintes de temps, ils se sont généreusement et humainement investis. Merci pour cela.

Merci à mon Papa d'avoir rendu ces études possibles. Merci à Agnès. Vous m'avez toujours soutenue. Un merci particulier à ma sœur, Nadège, à Joachim et à Léon. Merci à ma Marraine, à mon Parrain. Trop nombreux-ses pour tous-tes être cité-e-s, j'éprouve beaucoup de reconnaissance envers mes proches, ami-e-s, famille et collègues. Vos encouragements ont été essentiels pour garder le cap.

Un merci des plus chaleureux à Caroline et à M. Duterme, pour leur intérêt sur le sujet et leur temps. Vos retours ont été des plus précieux.

Une pensée spéciale pour Alex, Antoine, Charline, Élise, François, Inès, Lisa, Monique, Nela et Noémie.

Merci à Thomas de m'avoir soutenue jusqu'au bout.

J'adresse mes remerciements aux personnes interrogées pour leur temps et leur transparence. Leur opinion sur des questions complexes a enrichi la substance de ce mémoire.

Enfin, j'adresse un merci singulier à Sybille Mertens de Wilmars et à Thomas Wansart pour leur confiance dans mes premiers pas professionnels.

Résumé

Cette recherche explore la perception des citoyen-ne-s belges à l'égard des mesures post-croissance en considérant leur dimension éco-sociale. En particulier, elle s'interroge sur les attitudes à l'égard du revenu maximal, du quota carbone et de la limitation des biens de luxe. Bien que des tendances se dessinent, il n'existe pas de réponse simple à cette question. De ce fait, ce travail souligne avant tout la complexité des concepts qu'il aborde et l'importance de ne pas se précipiter vers une réponse généralisée.

Concrètement, le mémoire se déploie en deux temps : un temps théorique et un temps pratique. La revue de littérature situe la recherche dans son contexte et identifie des éléments académiques pertinents. La seconde partie a lieu sur le terrain, à la rencontre des personnes. Pour ce faire, une méthodologie qualitative est principalement à l'œuvre. À travers des entretiens individuels et un questionnaire en ligne, ce travail récolte des opinions sur des sujets de société. Le dernier chapitre compare et confronte les résultats en triangulant les observations de la partie empirique tout en y intégrant la revue de littérature.

Bien qu'enrichis ces dernières années, les travaux sur ces thématiques demeurent toujours peu entrepris. Dès lors, en mettant en lumière des mesures post-croissance, ce travail a permis à la fois d'enrichir l'existant en la matière et de témoigner de la nécessité de continuer les recherches dans ce domaine. Ici, des brèches sont ouvertes dans bien des directions. Il est laissé au soin des lecteur-trice-s de s'aventurer plus profondément dans l'une ou dans l'autre.

En suscitant des réflexions auprès des personnes interrogées, ce mémoire contribue à la compréhension des mesures éco-sociales. Ce faisant, il jette des bases nécessaires pour des politiques post-croissance comprises, acceptées et désirables, dont l'objectif peut être emprunt à la « Théorie du donut » de Kate Raworth qui dessine un espace écologiquement sûr et socialement juste.

Table des matières

Introduction.....	1
PREMIÈRE PARTIE : REVUE DE LITTÉRATURE	3
Le dérèglement climatique.....	5
Les inégalités.....	11
La décroissance et la post-croissance	13
Les mesures de plafonnements.....	17
Le lien entre l’empreinte carbone et le revenu	23
Question de recherche	27
DEUXIÈME PARTIE : PARTIE EMPIRIQUE	29
Méthodologie	31
Collecte et analyse de données	32
Terrain de recherche et échantillon.....	33
Présentation des résultats.....	35
Discussions	47
Réponse à la question de recherche	53
Contribution à la littérature.....	53
Conclusion	54
Limites et pistes de recherche pour l’avenir.....	54
Bibliographie.....	57
Executive summary.....	62

Abréviations

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

CO₂e : CO₂ équivalent

COP : *Conference of the Parties*

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

PIB : Produit Intérieur Brut

SPF : Service Public Fédéral

UE : Union européenne

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 - Empreinte carbone et revenu belges.....	24
Tableau 2 - Intensité carbone d'un euro par tranche de revenu.....	25
Tableau 3 - Moyenne et écart-type des scores sur l'échelle linéaire.....	37
Tableau 4 - Pourcentage obtenu pour chaque proposition du questionnaire.....	41
Tableau 5 - Statistique des réponses obtenues sur l'échelle linéaire du questionnaire en ligne.....	48
Figure 1 - Budget carbone et émissions (IPCC, 2023)	7
Figure 2 - Typologie des discours de l'inaction climatique (Lamb et al., 2020).....	8

Note d'intention

Imaginons que nous soyons à bord d'une voiture qui roule très vite, disons à 180 km/h. La voiture roule depuis un bon moment déjà et sa vitesse ne cesse de s'emballer. Cela fait un certain temps que plusieurs voyants du tableau de bord sont allumés. Il n'y a plus vraiment de certitudes quant à la conformité des airbags et les ceintures de sécurité ne sont pas aux normes. Il pleut, la visibilité n'est pas géniale, surtout au loin. La conduite est devenue dangereuse, même pour les automobilistes les plus aguerris. La voiture affiche maintenant 200 km/h. Nous nous trouvons désormais à un carrefour. Un tournant décisif, à la fois pour les personnes qui se trouvent dans l'habitacle, mais aussi pour tous les éléments que la voiture risque de percuter sur son passage. Un accident à cette vitesse a de fortes chances d'être brutal et de se solder par de lourdes pertes. D'un côté, nous pouvons freiner le véhicule et espérer limiter l'ampleur du choc et des dégâts. De l'autre, nous pouvons continuer à ignorer tous les témoins du tableau de bord et continuer d'accélérer à toute allure, en espérant prendre ce virage à 90°. Outre la vitesse et le virage, le manque de carburant dans le réservoir de la voiture nous rapproche dangereusement d'une panne sèche¹.

J'utilise cette métaphore parce qu'aujourd'hui, et depuis fort longtemps, les constats et les risques² sont là. Ils sont posés et ils sont bien connus. Pourtant, et en dépit de toute la connaissance accumulée jusqu'alors, le changement peine toujours à s'opérer dans la bonne direction. Cette image de la voiture sert d'illustration au fait que la décroissance ne sera pas une option. Elle aura lieu, qu'on le veuille ou non. Il reste toutefois des choix à opérer quant à la forme qu'elle prendra et à la façon dont on décidera de la vivre ou de la subir.

Le choix de ce sujet de mémoire est loin d'être anodin. Il est motivé par deux aspirations principales. La première est la volonté de comprendre, plus en profondeur, les mécanismes dysfonctionnels de nos sociétés, avec une focale particulière sur les inégalités, notamment carbone. La seconde est d'aller au-delà du simple constat, en explorant les alternatives au système hégémonique. Travailler sur ce sujet résulte aussi d'un engagement personnel. Il s'inscrit dans « [...] *la perspective d'une recherche engagée et militante - ce que Martinez-Alier et al. (2011) appellent la "science conduite par l'activisme"*. Cela signifie que je considère que la science est au service de la société. [...] Je m'y tiens, car l'état du monde actuel justifie que l'on s'écarte de manière aventureuse de la recherche habituelle » (Parrique, 2020). Je crois profondément qu'il n'est plus possible de faire autrement qu'en faisant ces quelques pas de côté par rapport au sentier battu. La nécessité d'un changement de paradigme par rapport aux théories économiques hégémoniques se démontre d'innombrables manières et nous ne discuterons pas ici de cette pertinence, considérée dès lors comme évidente.

L'équité, la solidarité, l'entraide, le respect et la considération du Vivant pour ce qu'il est, la résilience, la justice, la dimension participative ou encore la rupture avec les systèmes néocoloniaux et patriarcaux sont autant de valeurs au cœur des pensées économiques parfois qualifiées d'hétérodoxes sinon d'hérétiques. Ce sont ces mêmes principes, parfois politiques, parfois politisés, mais toujours écologistes et humanistes, qui guident la rédaction de ce qui suit. Ces motivations coexistent avec d'autres, quelque peu plus académiques. Développer des capacités de recherche et d'analyse à l'aide d'un terreau aussi fertile que des sujets de société cruciaux et urgents est stimulant et enrichissant. Je ne me cache pas non plus du fait que participer, même à très petite échelle, à l'élargissement de la fenêtre d'Overton d'une *business school* revêt quelque chose de satisfaisant.

¹ La métaphore du réservoir est une référence à la raréfaction des ressources. Elle est empruntée à Pablo Servigne.

² Les risques (in)directs liés à la question climatique sont très nombreux et systémiques. Par exemple : écologiques, alimentaires, sanitaires, géopolitiques, sécuritaires, sociaux, etc.

Introduction

« *La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes* » – Keynes, 1961 cité dans Raworth, 2018, p.40

Explosion du nombre de catastrophes naturelles, taux d'inflation records³, chocs pétroliers, crise écologique, de l'accueil⁴, de la biodiversité⁵, de la dette, du logement, de l'énergie, guerres, inégalités de richesses, écologiques et entre les genres, montée de l'extrême droite en Europe⁶ ou encore banalisation de la culture du viol ; il est difficile de savoir où donner de la tête tant les préoccupations sociétales sont aujourd'hui nombreuses. Ce mémoire se concentre sur deux de ces problématiques, le changement climatique et les inégalités. Une attention particulière est portée à l'interconnexion de ces enjeux, entre eux et avec d'autres. Le défi que le changement climatique pose à notre humanité est de taille, que ce soit sur les plans écologique, social ou économique, mais aussi éthique et philosophique, pour ne citer qu'eux. Il suffit d'observer le monde autour de soi ou de lire l'actualité, il se manifeste de plus en plus fréquemment et avec une ferveur croissante : incendies, canicules, inondations, sécheresses en sont autant d'exemples.

Parallèlement, des auteur·e·s soulignent que la responsabilité du changement climatique n'est pas partagée de la même manière par tous·tes les individu·e·s et à travers les époques. Plus précisément, la littérature démontre qu'il existe une corrélation positive entre le revenu et l'empreinte carbone. Face aux nécessités écologiques et sociales, une transition en profondeur du système hégémonique semble émerger. Ce mémoire aborde cette transformation en se plongeant dans l'univers singulier des mesures de plafonnement. En particulier, il traite de la perception des citoyen·ne·s belges face à des propositions éco-sociales. Pour ce faire, les mesures abordées sont le plafonnement des revenus, l'instauration d'un quota carbone et la limitation des biens de luxe. L'objet central de cette étude est de comprendre, plus en profondeur, la perception actuelle de ces propositions. Suggérer des limites à l'utilisation frivole des ressources demande de se confronter à la manière dont les besoins d'une majorité contrastent avec les désirs d'une minorité⁷. C'est à cet exercice et avec beaucoup d'honnêteté que se sont prêtées les personnes interrogées.

Pour commencer, la revue de littérature parcourt les étapes clés de la considération politique, scientifique et citoyenne du changement climatique depuis les années 1960. Elle s'interroge ensuite sur les raisons de l'inaction qui semble plomber tout élan d'un futur quelque peu plus respectueux du vivant. Ce premier chapitre consacré au changement climatique est suivi d'un chapitre portant sur les inégalités, qui sont, par nature, plurielles. Ainsi, les notions d'inégalités carbone et de richesses y sont décrites, à nouveau, en observant leur relation et en tenant compte de leur dimension historique et coloniale. Certains courants s'attachent à trouver des solutions à ces problématiques. C'est le cas des mouvements de la décroissance et de la post-croissance qui sont synthétisés dans un chapitre. L'étau se resserre ensuite autour des mesures de plafonnements et du lien entre l'empreinte carbone et le revenu.

La partie empirique comprend un chapitre relatif à la méthodologie dont le but est de permettre aux lecteur·trice·s de comprendre les méthodes employées. Ainsi, la collecte et l'analyse des données, le

³ En 2022, l'UE a enregistré des taux d'inflation historiques avec un pic à 9,2% (Commission européenne, 2023). Le pic de la zone euro, quant à lui, a culminé à 10,6% en octobre 2022 (ibid.).

⁴ Médecins Sans Frontières et six autres associations ont notamment publié en mai 2023 un document dénonçant les graves manquements au droit fondamental de l'accueil par le gouvernement belge.

⁵ L'humanité est témoin de la sixième extinction de masse.

⁶ L'Italie, la Pologne et la Hongrie sont dirigées par l'extrême droite (Statista, 2023). De plus, la Slovaquie et la Finlande comprennent des partis d'extrême droite au sein de leur gouvernement.

⁷ Pour reprendre les propos de Yamina Saheb et Clive L. Spash.

terrain de recherche et les échantillons y sont présentés. Les résultats empiriques sont d'abord restitués avant d'être discutés et mis en perspective avec la revue de littérature.

Kate Raworth poursuit : « *Repenser l'économie ne consiste pas à trouver le bon (parce qu'il n'existe pas), mais à en choisir ou en créer un qui serve au mieux notre objectif - qui reflète le contexte auquel nous sommes confronté-e-s, les valeurs qui sont les nôtres et les buts que nous visons. Puisque le contexte, les valeurs et les buts de l'humanité évoluent constamment, notre façon d'envisager l'économie devrait en faire autant* ».

PREMIÈRE PARTIE :
REVUE DE LITTÉRATURE

Le dérèglement climatique

« La plus grande menace qui pèse sur notre Planète est la conviction que quelqu'un d'autre va la sauver » – Robert Swan

Ce premier chapitre propose de passer en revue certains jalons de l'évolution de la prise de conscience à l'égard du dérèglement climatique. La chronologie qui suit commence au milieu du XX^e siècle, bien qu'un siècle auparavant déjà, des recherches sur les gaz à effet de serre, étaient déjà conduites par le chimiste suédois Svante Arrhenius (1859 – 1927). Le changement climatique⁸ s'inscrit dans un ensemble plus vaste appelé « les limites planétaires ». Ces dernières sont neuf limites biophysiques, définies en 2009 par le *Stockholm Resilience Center*. Ensemble, elles délimitent un espace de développement sûr au sein duquel l'humanité peut continuer de se développer et de prospérer pour les générations à venir (*Planetary Boundaries*, 2012). Aujourd'hui, six de ces neuf limites ont été franchies⁹. Si le présent propos s'articule principalement autour de l'une de ces limites, *i.e.* le changement climatique, il convient de garder à l'esprit qu'il en existe huit autres, tout aussi importantes.

Le changement climatique qui s'observe aujourd'hui est incontestablement de nature anthropique¹⁰ (Bonneuil et Fressoz, 2013). C'est-à-dire qu'il a été causé par l'activité humaine, et plus particulièrement par l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cette surconcentration résulte, entre autres, de la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) propres aux systèmes industriels qui caractérisent notre ère (Spash, 2015). En effet, la société moderne a été bâtie sur base d'un apport massif de matériaux et d'énergie (*ibid.*) qui ont contribué au changement climatique dans des proportions jusqu'alors sans précédent.

En 1962, la biologiste et militante écologiste étasunienne Rachel Carson publia *Silent Spring*. Son ouvrage pointait alors les dérives de l'activité économique. Il a notamment permis un enracinement des mouvements écologiques aux États-Unis. Dans les années 1970, les premières alertes sur l'impossibilité d'une croissance infinie dans un monde fini¹¹ ont été lancées (Cassiers, 2018). Depuis, la communauté scientifique continue d'alerter les politiques et l'opinion publique sur le dérèglement climatique et ses conséquences. En particulier, celles à venir qui demeurent imprévisibles. À l'image d'un popcorn qui ne redeviendra jamais un grain de maïs, certaines conséquences, comme l'extinction d'une espèce, sont absolument irréversibles¹².

1972 est une date clef, marquée par deux évènements. Le premier est la publication du Rapport Meadows par le Club de Rome, intitulé *The Limits to Growth*. Cet ouvrage met en exergue les limites et les répercussions de la croissance économique, notamment sur l'environnement. Le deuxième évènement est la première Conférence des Nations unies sur l'Environnement, aussi appelée le Sommet de la Terre, qui s'est tenue à Stockholm. Depuis, des rassemblements internationaux se tiennent périodiquement pour négocier des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Hickel, 2022).

⁸ « Changement climatique » et « dérèglement climatique » sont ici considérés comme des synonymes interchangeables.

⁹ Les six limites planétaires dépassées sont : le changement climatique, le cycle de l'eau douce, l'érosion de la biodiversité, le changement d'usage des sols, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère et la perturbation du cycle du phosphore et de l'azote.

¹⁰ La partie du changement climatique provoquée par des raisons non-anthropiques n'est ici pas discutée en raison de sa faible part de responsabilité dans ce phénomène.

¹¹ La notion de monde fini fait référence à un monde dont les ressources sont limitées et épuisables.

¹² Cette métaphore est empruntée à un atelier donné par *The Shift Project*.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ci-après le GIEC, a été formé en 1988 et son premier rapport fut publié deux ans plus tard. L'objectif principal du GIEC est d'évaluer le changement climatique, ses causes et ses conséquences. Pour ce faire, il regroupe des expert·e·s, désigné·e·s par les États membres, qui examinent les données scientifiques récentes relatives au climat. Le GIEC en tant que tel ne produit pas de nouvelles connaissances, il est chargé d'analyser celles qui existent déjà. Sa dernière production n'est autre que son sixième rapport et il fait plus de 7 700 pages.

Parallèlement, la société civile tente, elle aussi, d'avoir voix au chapitre. Des groupes militants comme Extinction Rebellion, Code Rouge, Stop Alibaba ou encore Dernière Rénovation font pression sur les entreprises et les gouvernements pour faire avancer la question environnementale sur le devant de la scène politique. En Europe et ailleurs, les actions de protestation et de désobéissance civile se multiplient, en dépit de l'accueil violent qu'elles reçoivent¹³.

Côté politique, en 2015, l'Accord de Paris a marqué un certain tournant. L'Accord a pour objectif de « Réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2°C le réchauffement planétaire au cours du siècle présent, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C »¹⁴. En outre, l'Accord reconnaît que les contributions historiques au réchauffement climatique sont hétérogènes entre les pays (Chancel et al., 2023). Les contributions déterminées au niveau national de l'Accord projettent de réduire les émissions de 10 à 17% par rapport aux taux actuels (Sovacool, 2022). Cependant, ces projections ne sont pas suffisantes pour limiter le réchauffement à 2°C (ibid.). De plus, l'Accord de Paris n'est pas contraignant. Cette année, il a soufflé ses huit bougies et, malgré sa louable ambition, avec les taux actuels d'émissions, le seuil des 1,5°C sera rapidement franchi (GIEC et al., 2021 cité·e·s dans Gössling et Humpe, 2023). Courant novembre 2023, la barre symbolique des 2°C a d'ailleurs été franchie temporairement¹⁵. En fait, la trajectoire actuelle est plutôt celle d'une hausse de près de 2,7¹⁶ à 4°C d'ici 2100 (Raworth, 2018). Yamina Saheb, co-auteure du GIEC, nous rappelle pourtant bien la mesure de la situation : « Au-delà de 2°C, nous ne pouvons pas nous adapter »¹⁷. En effet, un réchauffement à 1,5°C n'a rien à voir avec un réchauffement à 2°C¹⁸. Par exemple, d'un scénario à l'autre, la hausse du niveau de la mer n'est pas la même, le nombre et l'intensité des canicules et des vagues de chaleur diffèrent, tout comme le nombre de personnes exposées aux sécheresses sévères, et donc à la soif, à la faim et aux déplacements forcés¹⁹. Les

¹³ Voir notamment les violentes répressions policières qui ont eu lieu en France lors des rassemblements contre les méga-bassines ou le projet de l'autoroute A69. En Belgique aussi des répressions policières violentes ont eu lieu. Voir notamment la dernière action de désobéissance civile menée par Code Rouge à Liège et à Anvers mi-décembre 2023.

¹⁴ Nations, U. (s. d.). *L'Accord de Paris | Nations Unies*. United Nations ; United Nations. Consulté le 8 avril 2023, à l'adresse <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

¹⁵ Reporterre. (2023, 20 novembre). *La Terre a (brièvement) franchi les 2 °C de réchauffement*. Reporterre, le média de l'écologie. Consulté le 22 novembre 2023, à l'adresse <https://reporterre.net/La-Terre-a-brievement-franchi-les-2-oC-de-rechauffement>

¹⁶ Cyril Dion cite ce chiffre au micro de France Inter en précisant que cette trajectoire de 2,7°C se conditionne au respect des engagements pris lors des COP. Consulté le 24 décembre 2023, à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=XM227WTr2Lc&ab_channel=CollectifEcoMouvement

¹⁷ Paroles prononcées lors de son discours dans le cadre de l'évènement *Beyond Growth*, 2023. *Plenary 3 – Addressing the limits of resource consumption: towards a resilient economy*. Consultable à l'adresse <https://www.beyond-growth-2023.eu/lecture/focus-panel-13/>

¹⁸ Pearce, R. et al. (s. d.). *Interactive : The impacts of climate change at 1.5C, 2C and beyond*. Consulté le 4 décembre 2023, à l'adresse <https://interactive.carbonbrief.org/impacts-climate-change-one-point-five-degrees-two-degrees/>

¹⁹ *Limiter le réchauffement climatique à seulement +2°C au lieu d'1.5°C est irresponsable*. (2021, juillet 6). Bon Pote. Consulté le 4 décembre 2023, à l'adresse <https://bonpote.com/limiter-le-rechauffement-climatique-a-seulement-2c-au-lieu-d1-5c-est-irresponsable/>

changements et les mesures qui ont succédé à l'Accord de Paris demeurent lacunaires (Spash, 2016). L'économiste social et écologique Clive L. Spash va encore plus loin et statue que l'Accord ne change rien à la crise climatique. Et pour cause, d'après lui, le texte fait un total déni de l'incompatibilité entre la croissance économique et les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Une meilleure trajectoire aurait pu être espérée à l'occasion de la COP 28²⁰ qui s'est déroulée à Dubaï en décembre dernier.

Dans son dernier rapport, le GIEC évoque un budget carbone disponible restant qui s'élève respectivement à 400, 700 et 1 150 Gt CO₂e pour rester en deçà des 1,5°C, 1,7°C et 2,0°C (Gössling et Humpe, 2023). Ces données sont illustrées ci-dessous à l'aide de la Figure 1. Ce budget carbone restant soulève bien des questions : À quelles fins réserver son usage ? Pour qui ? Quels sont les secteurs prioritaires ? Les besoins auxquels la société souhaite répondre avec ce budget ? Ceux qu'elle est d'accord d'écarter ? Et surtout, comment décider de tout cela de manière collective, démocratique et participative ? Car, en effet, l'une des conditions pour engager la société dans une transition est l'organisation d'un espace suffisamment large pour exercer la démocratie (Cassiers et al., 2018).

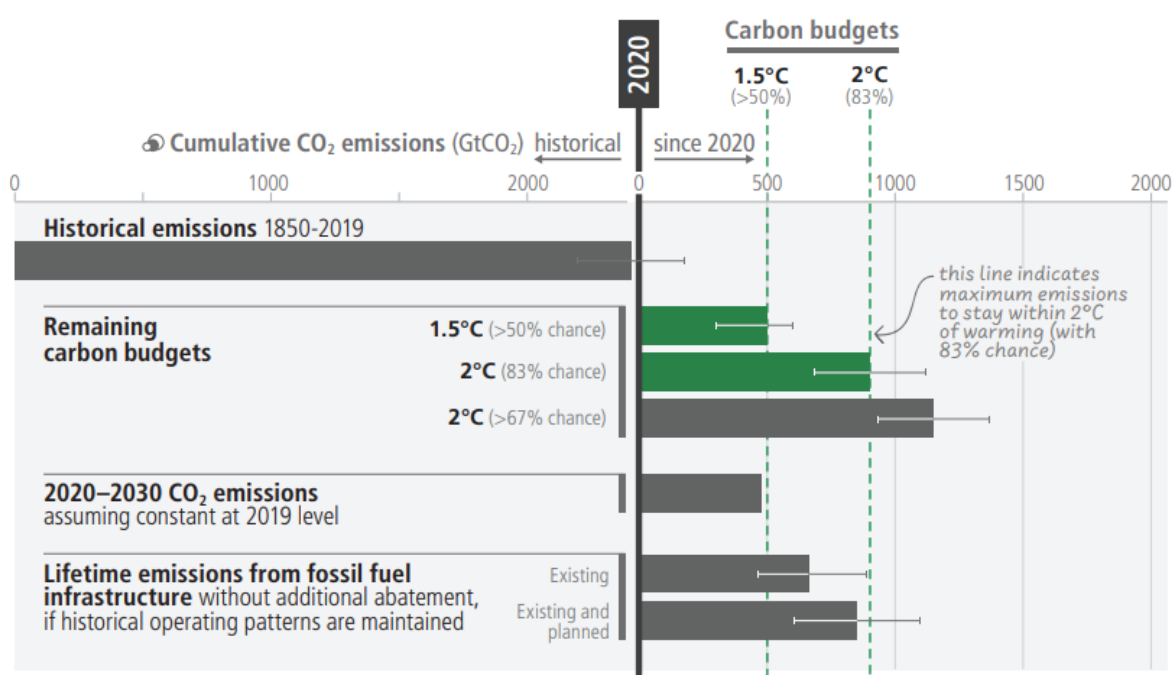


Figure 1 - Budget carbone et émissions (IPCC, 2023)²¹

Il s'est écoulé plus de 50 ans depuis la publication de *The Limits to Growth* et 10 de plus depuis *Silent Spring*. Ce qui peut être conclu de la courte chronologie qui vient d'être dressée est que les enjeux climatiques ne sont pas nouveaux. En revanche, peut-être que les ordres de grandeur, eux, sont inédits. À leurs côtés, une pression grandissante, faisant dire de plus en plus fort que le temps presse et manque. Peut-être que le regard porté sur tout cela aussi est neuf. Les contextes, à la fois historiques et politiques, qui entourent la question climatique sont denses, complexes et lourds. Entre récupération politique, *greenwashing* et désinformation à la pelle, le changement climatique clive, plus que jamais, le débat. Et

²⁰ COP présidée par Sultan al-Jaber, dirigeant d'une compagnie pétrolière.

²¹ IPCC, 2023: Sections. In: *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, pp. 35-115, https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf

finalement, l'action et les réponses concrètes tardent à arriver. Le triangle de l'inaction²² et les douze discours de l'inaction climatique (Lamb et al., 2020) tentent d'expliquer pourquoi. Le premier concept, celui du triangle de l'inaction, met en avant l'idée que, d'un côté, les citoyen·ne·s considèrent que leur impact individuel est limité et attendent que les entreprises leur proposent des solutions à grande échelle et que l'État légifère dans l'intérêt général et avec neutralité, c'est-à-dire sans l'influence des lobbies. De leur côté, les entreprises sont en attente d'un signal clair du marché (une pression sur l'offre par la demande) ou du législateur (une modification des réglementations). Enfin, l'État compte sur les puissants groupes pour insuffler le changement, mais dépend aussi des choix des citoyen·ne·s. Travailler sur les problématiques du climat et des inégalités demanderait de s'intéresser à ces trois catégories d'acteurs (citoyen·ne·s, entreprises, État) puisqu'elles sont toutes concernées par ces sujets. Dans le cadre de ce mémoire, une focale sur les citoyen·ne·s est faite. Le deuxième concept, celui des douze discours de l'inaction, est théorisé par Lamb et al. (2020). Il met en lumière les excuses couramment utilisées pour justifier l'inaction face au changement climatique. La Figure 2 ci-dessous résume les des douze discours.

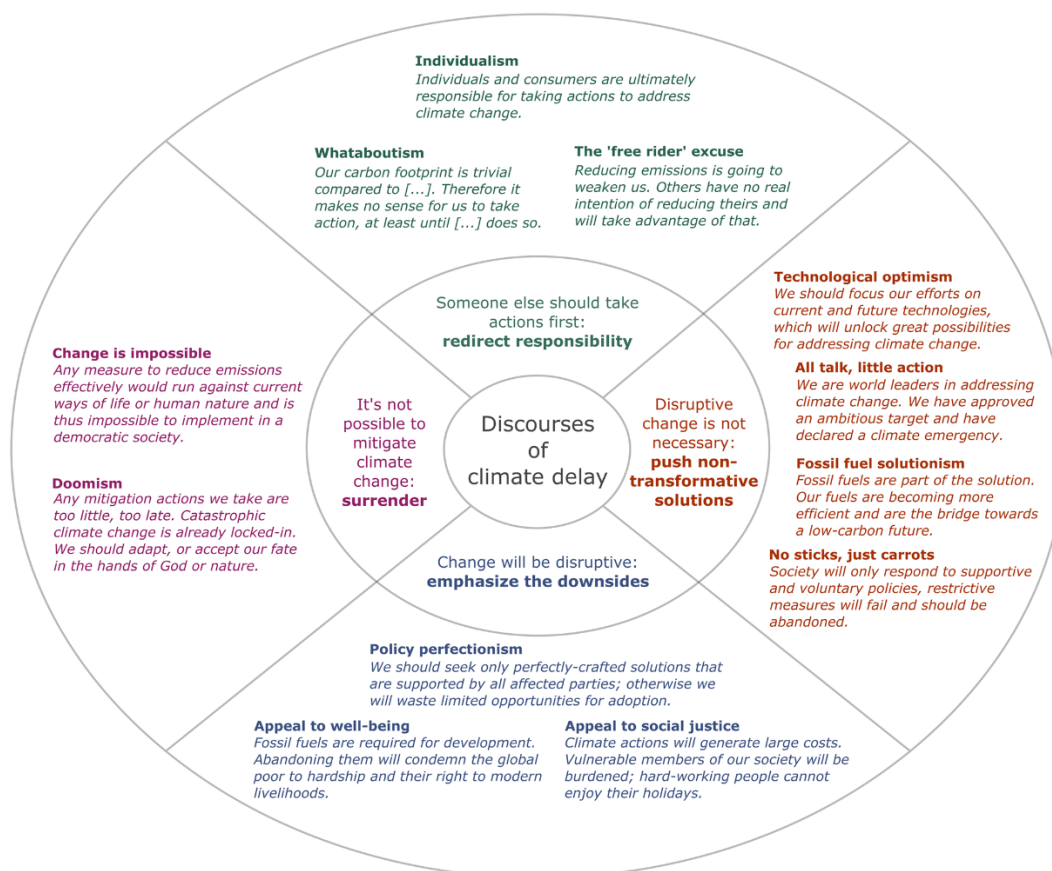


Figure 2 - Typologie des discours de l'inaction climatique (Lamb et al., 2020)

Malgré cette inaction, à travers le monde, se diffuse bel et bien une conscience des risques environnementaux et les individu·e·s sont préoccupé·e·s par l'immense menace qu'est le changement climatique (Kvaløy et al., 2012, citée par Gugushvili, 2021). Concrètement, plus de trois-quarts des citoyen·ne·s européen·ne·s pensent que le changement climatique est un problème très sérieux (Eurobaromètre, 2023). D'après une étude du SPF santé et environnement, 79% des Belges estiment

²² Peyretou, P. (2023, mars 7). *Climat : 10 minutes pour cadrer un débat "Maintenant on fait quoi ?"* Medium. Consulté le 2 avril 2022, à l'adresse <https://pierre-peyretou.medium.com/climat-10-minutes-pour-cadrer-un-d%C3%A9bat-maintenant-on-fait-quoi-361beb5b8251>

que le changement climatique constitue un problème auquel il faut s'attaquer urgemment²³. Seul·e·s 5% des répondant·e·s ne partagent pas cet avis et 16% se situent entre les deux. Face au défi que constitue le changement climatique, mais surtout, face à ses innombrables conséquences, les individu·e·s ne sont pas égaux·les, loin de là. C'est pourquoi le sujet du changement climatique va de pair avec celui des inégalités, objet de notre prochain chapitre.

²³ Enquête publique commanditée par le Service Public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement - Service Changements climatiques, réalisée par M.A.S. Research - Mars 2022. Consultée à l'adresse <https://climat.be/doc/enquete-climat-2021-rapport.pdf>

Les inégalités

« *Si nous ne sommes pas attentif·ve·s aux dimensions coloniales de la dégradation du climat, nous passons à côté de l'essentiel* » – Jason Hickel

Pour illustrer la répartition des richesses mondiales, avant d'aborder le lien entre les inégalités économiques et les inégalités carbone, une courte histoire est proposée

Imaginez qu'il y ait 100 bananes sur une table et 100 singes autour de cette même table. Il y a un singe qui accapare presque la moitié des bananes, sans rien demander aux autres. Plus exactement, il en prend 46. Ensuite, 12 singes en prennent 39. Cela fait déjà 85 bananes de parties, pour 13 singes de servis. Après cela, 34 singes se disputent 14 des bananes restantes. Finalement, il reste une et une seule banane pour les 53 derniers singes. Si cette scène se déroulait devant nos yeux, qu'est-ce que l'on penserait du premier singe ? Trouvons-nous cette répartition normale, juste, équitable ? Pourtant, cette histoire des singes et des bananes n'est autre qu'une métaphore de la réalité puisqu'à l'heure actuelle, c'est de la sorte que sont réparties les richesses mondiales ; le nombre de bananes et le nombre de singes représentent respectivement le pourcentage de la richesse et de la population mondiales (Crédit Suisse, 2023). Ce système est d'autant plus incohérent qu'il existe une corrélation entre le revenu et les émissions de gaz à effet de serre émises par un·e individu·e (Chakravarty et al., 2009 ; Chancel et Piketty, 2015 ; Oswald et al., 2020, cité·e·s dans Gössling et Humpe, 2023). Autrement dit, plus une personne a d'argent, plus elle participe au changement climatique. À cela s'ajoute le fait que la pauvreté et la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique sont corrélées et se renforcent mutuellement (ibid.). Au bout du compte, l'inégalité est double. Oxfam le rappelle également, les populations les plus pauvres sont celles qui participent le moins au changement climatique et, paradoxalement, celles qui en payent le prix le plus élevé. Parmi ces personnes, les femmes constituent un public plus exposé encore. C'est comme si les 68 singes de notre histoire avaient à ramasser les peaux de bananes auxquelles ils n'avaient pas eu accès et qu'ils n'avaient donc pas mangées. En définitive, tous les êtres humains contribuent au changement climatique, mais pas dans les mêmes proportions (Chancel, 2022). Nous l'avons évoqué (*cf. supra Le dérèglement climatique*), il existe un budget carbone disponible restant afin que la température de la surface de la terre soit maintenue en-dessous de 1,5°C supplémentaire par rapport à la période préindustrielle (fin XVIII^e, début XIX^e siècle). Oxfam observe que, pour la période 1990 – 2015, les 2,5 milliards d'individu·e·s les plus pauvres de la planète n'ont utilisé que 4% du budget carbone permettant de limiter le réchauffement à 1,5°C (4% de 400 Gt CO₂e)²⁴. Parallèlement, 56% de ce budget a été absorbé par 0,5 milliard de personnes. Ces chiffres donnent corps au concept d'inégalités carbone extrêmes. Ces dernières sont davantage creusées à l'intérieur des pays qu'entre les pays (Chancel et al., 2023).

Parallèlement à ces constats, Gössling et Humpe (2023), dessinent une trajectoire de la proportion du nombre de millionnaires, en dollars étasuniens, au sein de la population mondiale. En 2020, cette part a dépassé, pour la première fois, la barre symbolique des 1% (*Global Wealth Report*, 2023). De 2000 à 2022, la richesse globale de ce groupe a été multipliée par cinq. La part de richesse mondiale détenue par les millionnaires est passée de 35% à 46% en 22 ans (ibid.) (dans notre histoire, c'est le singe qui avait pris 46 bananes). Partant de ce bilan, la trajectoire de Gössling et Humpe (2023) évalue que la part de millionnaires dans le monde sera de 3,3% d'ici 2050. Soit le triple de la tendance actuelle qui est de 1,1% (Crédit Suisse, 2023). Toujours selon la trajectoire des deux auteurs, ce groupe s'appropriera 72% du budget carbone disponible pour rester en deçà des 1,5°C (72% de 400 Gt CO₂e). Dit dans l'autre sens, cela veut dire que 28% de ce budget carbone serait à se partager par 96,7% de la population mondiale.

²⁴ *Confronting carbon inequality*. (2020). Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/research/confronting-carbon-inequality>

De plus, au-delà des inégalités économiques et écologiques, il existe d'autres types d'inégalités. Par exemple, les personnes les plus riches sont aussi les plus puissantes et les plus influentes (Gadrey, 2011).

L'inégale contribution au changement climatique s'applique tout aussi bien aux différents États du globe. Et pour cause, ensemble, l'Amérique du Nord et l'Europe sont responsables de la moitié des émissions cumulées de gaz à effet de serre depuis 1850 (Chancel, 2022). Ces deux continents, à eux seuls, ont émis plus de gaz à effet de serre que tous les autres pays réunis (Chancel et al., 2023). Pourtant, démographiquement, ils ne sont qu'une petite fraction de la population mondiale (ibid.). À l'intérieur de ces frontières comme ailleurs, l'accélération du changement climatique est menée par les niveaux d'émissions des franges les plus riches de la population (ibid.). Le débit matériel et énergétique mondial doit pourtant décroître, à commencer par celui des nations écologiquement endettées vis-à-vis des autres (Kallis, 2017, dans Finley, 2019). Vandana Shiva rappelle que les disparités intercontinentales sont fondées et se perpétuent sur un système néocolonial²⁵. Hickel (2022) la rejoint en soulignant que la révolution industrielle et le capitalisme n'auraient pas connu un tel essor sans la colonisation. En effet, au XV^e siècle, les paysan·ne·s d'Europe s'étant révolté·e·s, l'élite européenne chercha à s'approprier de nouveaux espaces ailleurs (Hickel, 2022). L'ampleur du pillage fut telle que la richesse volée dans les Andes, du XVI^e au XIX^e siècle, représenterait aujourd'hui 165 milliards de dollars étasuniens²⁶, soit plus de deux fois le PIB mondial (ibid.). Autre exemple, si les 15 millions d'Africain·e·s réduit·e·s en esclavage avaient été payé·e·s au salaire minimum étasunien, cela représenterait aujourd'hui 97 milliards de dollars étasuniens, soit quatre fois le PIB des États-unis (Poore et Nemecek, 2018, cités dans Hickel, 2022). Durant cette époque, les corps et les terres furent maltraités, colonisés et considérés comme des propriétés (Hickel, 2022). Finley (2019) rapporte d'ailleurs que l'exploitation de l'Homme par l'Homme est une force motrice de l'exploitation du monde naturel par l'Homme. Aujourd'hui encore, la priorité accordée à la croissance économique est associée à des systèmes d'exploitation qui augmentent les inégalités sociales (Hickel, 2021 cité dans Paulson et Büchs, 2022). Pour Hickel, nous avons affaire, avant tout, à une crise des inégalités.

Le mécontentement des habitant·e·s des pays riches à l'égard du système économique n'a pas été aussi important depuis le début des années 1970 (Spash, 2015). En outre, la prise de conscience à propos de la dégradation environnementale a ajouté une nouvelle dimension à la critique des économies capitalistes en tant que structures d'exploitation sociale (Windegger et Spash, 2022). Partout dans le monde, les personnes attendent qu'un système meilleur leur soit proposé (Hickel, 2022). La démocratie sociale, qui s'appuie sur des réformes graduelles, se trouve aujourd'hui confrontée à des difficultés pour ralentir l'austérité néolibérale, le néocolonialisme, l'extractivisme et la montée du fascisme (Finley, 2019). Finley (2019) avance que la racine de la crise écologique réside dans la notion de hiérarchie. Ceci implique que sa solution ne se résume pas à la dissolution du capitalisme, mais nécessite une transformation plus profonde (ibid.). Pour l'auteure, la résolution de la crise écologique ne se trouve pas [seulement] dans la limitation de la société, mais plutôt dans sa libération. Pour elle, la situation écologique est le résultat d'un type particulier de société qui dénigre et simplifie systématiquement les êtres humains et non-humains au service d'une élite mondiale extrêmement puissante, mais minuscule. Hickel (2022) plaide aussi pour une libération des individu·e·s, des entreprises, des États et des contraintes imposées par l'impératif de la croissance économique, afin de se concentrer sur des objectifs plus louables.

²⁵ Lors de son discours dans le cadre de l'évènement *Beyond Growth*, 2023. *Focus panel 13 – Repairing and restoring Nature in a beyond growth perspective: is putting a price on biodiversity the right way to go?* Consultable à l'adresse <https://www.beyond-growth-2023.eu/lecture/focus-panel-13/>

²⁶ Si cette richesse avait été investie en 1800 au taux d'intérêts de l'époque (Hickel, 2022).

La décroissance et la post-croissance

Tout au long de son histoire, la décroissance a été marquée par des débats sur sa signification, sa viabilité politique ou encore son potentiel à résoudre des problèmes sociétaux (Parrique, 2020). Ce chapitre propose de se plonger dans les origines de la décroissance et de la post-croissance et d'en voir plusieurs définitions. Les propositions de ces mouvements seront aussi abordées, tout comme les critiques à leur égard.

La décroissance et la post-croissance sont des concepts importants dans le cadre de cette recherche étant donné que la croissance économique est associée à l'exploitation des ressources naturelles et au renforcement des inégalités (Hickel, 2021, cité dans Paulson et Büchs, 2022). La décroissance et la post-croissance remettent la croissance économique perpétuelle en question, préconisent une diminution de la production et de la consommation (notamment des ressources) et ouvrent la voie à une répartition et une redistribution plus équitable des richesses et des ressources. Il existe d'ailleurs un chevauchement important entre ces concepts de décroissance et de post-croissance et les politiques éco-sociales (Gugushvili et Otto, 2023) au cœur de ce mémoire. Une politique éco-sociale cible les individu-e-s et/ou les ménages dans le but d'améliorer la situation écologique (Gugushvili et Otto, 2023). À la différence des politiques environnementales générales, les mesures éco-sociales sont faites de sorte à redistribuer les ressources des groupes à hauts revenus vers les groupes à moyens et faibles revenus (ibid.). Ce faisant, les politiques éco-sociales sont pourvues d'un potentiel non-négligeable pour faire face au changement climatique et aux risques sociaux (ibid.). Plus concrètement, les politiques éco-sociales peuvent prendre la forme, par exemple, d'un soutien à la rénovation des bâtiments, un soutien aux coopératives, à une infrastructure de transports publics dans les quartiers défavorisés ou encore d'une taxation des produits de luxe à forte empreinte carbone (ibid.). D'autres propositions incluent un revenu minimum, une réduction du temps de travail et des taxes plus élevées sur le carbone (Kallis, 2011 ; Büchs et Koch, 2017, cité-e-s dans Gugushvili et Otto, 2023).

La principale remarque au sujet de la décroissance est que sa signification a évolué au fil du temps (Parrique, 2020). Une autre observation centrale est sa complexité en tant que projet alternatif ainsi que sa portée politique et analytique (Latouche, 2023). Initialement, la décroissance émergeait comme une préoccupation environnementale axée sur la réduction de l'utilisation des ressources naturelles (Parrique, 2020). De manière générale, la décroissance naît de la contestation de la croissance économique perpétuelle. Des premières intuitions de limites à la croissance sont attribuées à Malthus (1766 – 1834) (Latouche, 2010). Sadi Carnot (1796 – 1832) et son deuxième principe de la thermodynamique, l'irréversibilité des phénomènes physiques et le concept d'entropie²⁷, ont ensuite permis à la décroissance de rencontrer des bases scientifiques (ibid.). Au cours de son évolution, la décroissance est devenue le porte-étendard de mouvements émancipateurs contre le développement et le capitalisme (ibid.). La décroissance a mûri et est aujourd'hui devenu un projet utopique propre (Parrique, 2020).

Il arrive d'entendre que le mot « décroissance » ait été utilisé pour la première fois en 1972 par le philosophe et journaliste André Gorz (1923 – 2007) qui parlait alors des travaux de Nicholas Georgescu-Roegen (1906 – 1994) et de la récente publication de *The Limits to Growth* (Parrique, 2020). Le terme n'avait alors pas le sens que nous lui portons aujourd'hui et était plutôt employé comme un synonyme de « réduction » (ibid.). Parrique souligne que ce n'est donc pas Gorz qui a inventé la décroissance. En 1973, dans un article, André Amar utilise à son tour le mot « décroissance » et les opinions divergent toujours quant au sens réellement donné par l'auteur à ce terme (Parrique, 2020). Dans ce même article, Amar définit la croissance comme une idéologie « *enracinée dans l'esprit de la civilisation occidentale*

²⁷ « L'entropie est une mesure du degré de désordre, c'est l'irréversible dégradation énergétique ». Maréchal, K. (2022). Cours d'économie écologique et gestion de la transition [Notes de cours].

moderne » (ibid.). Dans les années 1970, la question écologique au sein de l'économie s'était développée, entre autres grâce aux travaux de l'économiste et mathématicien Nicholas Georgescu-Roegen (Latouche, 2010). Le postulat de ce dernier est le suivant : la production économique, extension de l'évolution biologique, est soumise aux lois de la thermodynamique (Georgescu-Roegen paraphrasé par Parrique, 2020). La croissance économique transforme la faible entropie en haute entropie, ce qui impose une limite fondamentale à la production économique (ibid.). Par conséquent, l'objectif d'une croissance économique constante est irréalisable car il va à l'encontre des lois naturelles (ibid.). La décroissance soutient l'idée qu'une planète aux ressources finies ne peut pas supporter un système social fondé sur des axiomes de production et de consommation infiniment croissantes (Martinez-Alier, 2014, cité dans Finley, 2019).

De 1970 à 1972, l'équipe à l'origine de l'ouvrage *The Limits to Growth* a mené une série de simulations concernant la durabilité à long terme de la croissance économique à l'échelle mondiale (Meadows et al., 2012). Leurs conclusions ont conduit les auteur·e·s à souhaiter que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires afin de limiter le risque d'effondrement induit par la croissance économique (ibid.). Ces mesures n'ont pas été mises en œuvre, ce qui suscite aujourd'hui de l'inquiétude et du pessimisme pour les auteurs de l'ouvrage²⁸ (ibid.). En outre, il apparaît indispensable d'ajouter, qu'à ce jour, il n'existe toujours aucun signe de découplage absolu entre la croissance économique et la consommation de ressources (Unmüßig et al., 2015 ; Georgescu-Roegen, 1977 ; Jackson, 2017 ; Kenis et Lievens, 2015 ; Paech, 2013 ; Parrique, 2020, cité·e·s dans Paulson et Büchs, 2022 ; Gugushvili, 2021, 2023). De quoi couper l'herbe sous le pied aux fervent·e·s défenseur·euse·s de la croissance verte²⁹.

Pour Parrique, la « décolonisation de l'imaginaire de la croissance » de Serge Latouche marque, en 2002, la naissance d'une nouvelle dimension de la décroissance, un mouvement émancipé d'une idéologie selon laquelle « plus » reviendrait forcément à « mieux », soit l'idéologie de la croissance. Les définitions de la décroissance sont nombreuses et non consensuelles. Les malentendus à son sujet sont fréquents tant le terme est utilisé de manières différentes (Parrique, 2020). Dans sa thèse, Parrique en dresse trois catégories de définitions : des définitions écologistes (« *la décroissance comme déclin* »), révolutionnaires (« *la décroissance comme émancipation* ») et utopistes (« *la décroissance comme destination* »). Parcourons et commentons ensemble quelques-unes des 39 définitions proposées dans sa thèse.

Définitions écologistes :

- 1) « *A planned reduction of total energy and material use to bring the economy in line with planetary boundaries, while improving people's lives by distributing income and resources more fairly* » (Hickel, 2019e) ;
- 2) « *Process of planned economic contraction, with the aim of moving toward a socially desirable, ecologically sustainable, steady state economy* » (Alexander, 2015, p.91) ;
- 3) « *A transitory phase of economic contraction in wealthy countries whose ecological footprints currently far exceed sustainable scales* » (Büchs et Koch, 2017, p.49) ;
- 4) « *A voluntary, democratically negotiated, equitable downscaling of societies' physical throughput until it reaches a sustainable steady state* » (Fonseca, 2019).

Ces définitions sont tantôt similaires, tantôt complémentaires. Le terme « planifié » apparaît explicitement dans les deux premières. Il est important parce qu'une décroissance pilotée n'a rien à voir avec une décroissance non maîtrisée (Meadows et al., 2012). La quatrième définition rappelle la composante démocratique de cette planification. Bien que les autres définitions l'évoquent indirectement, celle de Büchs et Koch (2017) cible directement la responsabilité des pays riches. Dans toutes les définitions, l'idée d'une phase transitoire apparaît, soit explicitement, soit au travers du but

²⁸ Dennis Meadows et Jørgen Randers, Donella Meadows étant décédée en 2001.

²⁹ La croissance verte se réfère à l'idée selon laquelle il serait possible de concilier croissance économique et respect des limites planétaires grâce à des technologies plus efficaces.

poursuivi. Cette caractéristique temporaire de la décroissance nous conduira au concept de la post-croissance (*cf. infra*).

Définitions révolutionnaires :

- 5) « *Radical political and economic reorganization leading to drastically reduced resource and energy throughput* » (Kallis et al., 2018, p.42) ;
- 6) « *Degrowth is a political project in rupture with capitalism: [it aims at] escaping the prevailing economic logic. It is the voluntary transition towards an ecologically responsible, socially just, humanly decent, and democratic society. It consists in reducing and, most importantly, modifying our consumption and our production as to reduce inequality while respecting ecosystems* » (Décroissance élections, 2012b).

Tout comme le font ces définitions, Finley (2019) met en avant l'idée que la décroissance présente un argument contre le capitalisme. Pour l'auteure, en ayant affiné sa critique de la croissance capitaliste, le mouvement de la décroissance a évité l'antihumanisme et l'alarmisme démographique, inspiré des idées de Malthus, qui ont entaché le mouvement écologiste dans les années 1970 et 1980. Les académiques défenseur·euse·s de la décroissance se trouvent aujourd'hui d'ailleurs à la pointe de l'élaboration de modèles économiques qui intègrent des valeurs antiracistes, décoloniales et féministes (*ibid.*). La décroissance met en évidence la nécessaire refonte des structures socio-économiques capitalistes existantes (Parrique, 2019, cité dans Paulson et Büchs, 2022) et souligne la nécessité pour les économies développées d'amorcer une phase de réduction du débit matériel pour atteindre un état stable durable (*ibid.*). Enfin, le mouvement de la décroissance n'est pas uniquement préoccupé par des inquiétudes environnementales (Gugushvili, 2021). Il est également motivé par la critique de certaines caractéristiques de la société capitaliste telles que la surconsommation, la commercialisation, l'injustice sociale ou l'affaiblissement des liens sociaux (Fournier, 2008 ; Speth, 2012 ; Trainer, 2012, cités dans Gugushvili, 2021).

Définitions utopistes :

- 7) « *A democratically led, proportional and redistributive downscaling of production and consumption as a means to achieve environmental sustainability, social justice and wellbeing* » (Schneider, 2019, p.14) ;
- 8) « *Degrowth challenges the hegemony of economic growth and calls for a democratically led, redistributive downscaling of production and consumption in industrialized countries as a means to achieve environmental sustainability, social justice, and well-being* » (Demaria, 2019) ;
- 9) « *A way of life where economic expansion is deprioritized, resulting in stronger social bonds between people and within communities, greater economic equality and far less environmental degradation* » (Scheer and Moss, 2019).

Les définitions de Schneider (2019) et de Demaria (2019) mettent l'accent sur le caractère démocratique de la décroissance. Ces auteurs, comme la plupart de ceux que nous venons de parcourir, conçoivent la décroissance comme redistributive, évoquant ainsi le principe d'équité. Finalement, insistons sur le fait que la décroissance n'est pas le symétrique de la croissance (Latouche, 2010). Il ne s'agit pas non plus d'une récession ou d'une croissance négative (Latouche, 2023) puisqu'une récession survient lorsqu'une économie dépendante de la croissance cesse de croître (Hickel, 2022). Parler de décroissance demande de devenir agnostique en matière de croissance (Raworth, 2018 ; Latouche, 2023). Une théorie analogue est d'ailleurs celle de l'acroissance qui permet des périodes de croissance positive, neutre et négative tant que le bien-être humain et les conditions environnementales s'en voient être améliorées (Gugushvili, 2021).

En 2008, la crise financière a secoué le monde. Conséquence parmi d'autres de cet effondrement, une importance accrue de la position théorique de la décroissance parmi les universitaires de gauche et les défenseur·euse·s de l'environnement (Kallis 2017 ; Markantonatou 2013, cité·e·s dans Finley, 2019).

Néanmoins, la décroissance n'a pas reçu que des éloges. Elle a notamment été critiquée pour des raisons théoriques et pratiques (Gugushvili, 2021). La critique la plus importante porte sur la faisabilité politique de la décroissance, analyse reconnue par ses partisan·ne·s (Alexander, 2012 ; Büchs et Koch, 2019 ; Fournier, 2008 ; Kallis et al., 2012 ; Kerschner, 2010, cité·e·s dans Gugushvili, 2021). D'un point de vue environnemental, les chercheur·euse·s s'interrogent sur son efficacité de la décroissance pour réduire effectivement les émissions de gaz à effet de serre en avançant qu'une base économique réduite limiterait la marge de manœuvre des gouvernements (Jakob et Edenhofer, 2014, cités dans Gugushvili, 2021). Finley (2019) émet une critique de la décroissance dans sa dimension idéologique. Pour elle, la décroissance reproduit une vision binaire entre le monde humain et non-humain. Cette vision occidentale et capitaliste place la nature en-dehors, là où elle ne concerne pas les affaires humaines. De plus, en perpétuant un imaginaire de besoins illimités, la décroissance fait implicitement appel à l'autorité politique comme une nécessité qui viendrait restreindre et contenir (Finley, 2019). Dans cette perspective, la décroissance explique les crises sociales et écologiques comme le résultat des échecs de l'autolimitation collective plutôt que comme des produits d'institutions particulières (ibid.). Un autre point particulier d'attention est la résistance du public vis-à-vis de la décroissance (Gugushvili, 2021). La décroissance demande que les individu·e·s adaptent leur identité, leurs objectifs et le sens qu'ils donnent à la vie, puisque le succès individuel ne se mesure plus en croissance du revenu et de la consommation (Büchs et Koch, 2019, cité·e·s dans Gugushvili, 2021). En pratique, les propositions de la décroissance incluent, par exemple et entre autres, une réduction du temps de travail, des restrictions sur la publicité, des plafonds sur les revenus et sur les émissions de CO₂e (Alexander, 2012 ; Kallis, 2017 ; Kallis et al., 2012 ; Speth, 2012, cité·e·s dans Gugushvili, 2021). Mises en place conjointement, ces mesures pourraient entraîner une transformation radicale des sociétés capitalistes modernes (Büchs et Koch, 2019 ; Trainer, 2012, cité·e·s dans Gugushvili, 2021).

La post-croissance, tout comme la décroissance, est une vision qui dépriorise la poursuite de la croissance économique au profit du bien-être social et environnemental (Paulson et Büchs, 2022). L'économie du bien-être, la Théorie du donut, l'économie stationnaire et la décroissance sont autant de formes de post-croissance (ibid.). *« Le terme "post-croissance" désigne un au-delà, une ère dans laquelle nous entrons, et que pourtant nous ne parvenons pas encore à définir précisément, autrement que par référence à celle que nous quittons. [...] Ce que nous désignons par "post-croissance" n'est à l'évidence pas de l'ordre d'une crise (étape provisoire avant retour à la normale), ni d'une décélération subie de l'activité économique (situation qui est de facto la nôtre depuis quelques décennies), ni même d'une stagnation séculaire (hypothèse largement débattue aujourd'hui parmi les économistes). Par "post-croissance", nous entendons un horizon au-delà de la poursuite de la croissance économique comme projet de société »* (Cassier et al., 2018, p.9).

Réévaluer la nature et la fonction des économies en faveur des principes de post-croissance est une nécessité pour un avenir viable socialement et écologiquement (Paulson et Büchs, 2022). Pour ce faire, les perspectives post-croissance appellent notamment à une réorientation des institutions économiques, politiques et sociales (ibid.). Les futurs post-croissance s'accordent sur un certain nombre de changements, tels que la redistribution des richesses et des revenus (Cassiers et al., 2018 ; Jackson, 2009 ; Jarvis, 2019 ; Kallis, 2018, cité·e·s dans Paulson et Büchs, 2022). Par ailleurs, il est essentiel de comprendre les stratégies qui soutiennent la transformation post-croissance et qui sont acceptables aujourd'hui (Paulson et Büchs, 2022).

Deux inconvénients de la post-croissance sont soulevés par Parrique (2020). Le premier est que le message de la post-croissance serait ambigu puisqu'il ne dit pas explicitement qu'il faut faire moins. Le second est que la post-croissance donne l'impression de se projeter loin dans le futur, comme si nous avions déjà échappé à l'idéologie de la croissance. Néanmoins, le vocable « post-croissance » implique l'idée d'avancer, à l'inverse du terme « décroissance » qui sous-entend plutôt un mouvement vers le bas ou en arrière (Parrique, 2020). Par conséquent, d'un point de vue rhétorique, « post-croissance » semble plus acceptable que « décroissance » (Miller McDonald, 2019 cité dans Parrique, 2020).

Les mesures de plafonnements

Comme mentionné précédemment (*cf. supra La décroissance et la post-croissance*), les politiques de décroissance et de post-croissance incluent, entre autres, des mesures de plafonnement (Gugushvili, 2021) et de redistribution (Cassiers et al., 2018 ; Schneider, 2019 ; Demaria, 2019, cités dans Gugushvili, 2021 ; Paulson et Büchs, 2022). Ce chapitre commence en définissant ce qu'il est entendu par « plafonnement ». Ensuite, un argumentaire est déployé au sujet de leur mise en œuvre. Enfin, nous envisageons plus concrètement la mise en œuvre des plafonnements, plus particulièrement celle des plafonnements des émissions de carbone.

Pour commencer, un plafonnement peut se définir comme « *une mesure qui consiste à plafonner la richesse individuelle selon un certain montant exprimé dans la devise appropriée et ce, indépendamment de la richesse de base* » (Jobin, 2018, p.36). Dans cette optique, un plafond demeure neutre à l'égard des inégalités, au contraire d'un écart ou d'un ratio, qui établissent quelles inégalités sont tolérables (*ibid.*). En effet, là où le plafonnement donne une indication sur le plafond, il n'en donne aucune sur le plancher. Alors qu'un ratio, quant à lui, compare relativement les deux. Un plafonnement est une mesure politique, c'est-à-dire un outil, que les responsables gouvernementaux peuvent utiliser pour résoudre un problème social ou pour atteindre un objectif public (Brown et Sovacool, 2011, cité-e-s dans Sovacool, 2022). Dans le contexte du présent travail, l'objectif est la réduction des inégalités et de l'impact sur le climat. Pour réduire les inégalités dans un contexte de post-croissance, explorer des politiques innovantes est crucial (François et al., 2023). Dans cette perspective, François et al. (2023) développent trois arguments qui justifient des mesures de plafonnement des revenus et des richesses.

Tout d'abord, les auteur-e-s mettent en avant que l'idéologie de la croissance prône un monde dépourvu de limites. Dans la vision post-croissance, le positionnement mental est différent ; le monde comporte des limites. Étant donné l'intégration de cette culture des limites, les plafonnements constituent un outil pour construire cette vision post-croissance et lui donner de la matière. C'est la justification dite « philosophique » des auteur-e-s.

Ensuite, la deuxième justification des auteur-e-s est l'argument politique, qui fait référence au fait que des plafonnements économiques pourraient aider à atteindre les objectifs de la post-croissance. François et al. (2023) soutiennent que les plafonds ont un rôle à jouer dans la satisfaction des besoins humains élémentaires et dans la réduction de l'impact environnemental de l'économie. Dans cette perspective, les plafonnements devraient être considérés comme des politiques éco-sociales. Ils seront ici considérés comme tels.

Enfin, la troisième et dernière justification de François et al. (2023) est celle de l'implémentation. La transformation post-croissance nécessite d'importantes ressources financières. Les plafonnements économiques pourraient générer ces fonds. Cet argument est également décrit par Chancel et al. (2023). Garantir que les efforts par rapport au changement climatique soient partagés équitablement nécessite des évolutions majeures des régimes fiscaux (Chancel et al., 2023). Pourtant, de nombreux pays manquent encore de taxes progressives sur les revenus du capital, les successions ou encore la fortune. Et ce, alors que ces mesures pourraient générer des revenus pour soutenir les groupes vulnérables (*ibid.*) et pour financer la transition écologique (François et al., 2023).

Une autre justification à l'imposition de limites est rapportée par Parrique (2020). Pour lui, détenir de l'argent excédentaire dans un monde inégalitaire avec des niveaux extrêmes de pauvreté est, par essence, problématique. En outre, Sovacool (2022) souligne que la richesse et la surconsommation ne rendent pas plus heureux-se, entraînent du stress, du gaspillage, de l'inefficacité ainsi que des dysfonctionnements sociaux graves. Par conséquent, pour l'auteur, il est normal que la richesse personnelle se voit assortie d'une limite. Plus précisément, Sovacool (2022) aborde la question du

plafonnement des salaires³⁰. L'auteur avance que si l'on reconnaît qu'il existe des limites à la production matérielle et à ce que les écosystèmes peuvent supporter, il est ostensiblement injuste que cette production (qui est limitée) soit accaparée par une personne ou un petit groupe de personnes. Ce postulat peut être complété par le fait que les personnes riches constituent « *la principale menace d'appauvrissement des communautés locales, de leur environnement et de leurs cultures. Défendre le "bien vivre" exige de réduire le pouvoir lié aux richesses financières. [...] S'il faut fixer des limites à la richesse économique des personnes, ce n'est pas seulement pour des raisons morales, ni écologiques, mais peut-être d'abord parce que, dans le capitalisme global et financier, ce sont elles qui détiennent l'essentiel du pouvoir, dans un mélange de démocratie sous influence et de ploutocratie³¹ qui avance masquée* » (Gadrey, 2011).

L'astrophysicien français Aurélien Barrau, a fait une métaphore intéressante. Pour lui, en interdisant à quelqu'un-e de conduire en état d'ébriété, sa liberté de l'instant est réduite, mais cela lui ouvre la possibilité d'un futur. Il fait ensuite le parallèle avec la crise écologique en avançant qu'il est temps de nous empêcher de piloter le monde en état d'ébriété écologique. Appliquée à notre sujet, l'interdiction de conduire en état d'ivresse ferait référence aux mesures de plafonnements. Autrement dit, de telles mesures ont le potentiel d'être des outils pertinents dans la quête d'un futur écologiquement viable et socialement souhaitable tel que dessiné dans la Théorie du donut (Raworth, 2018). Il est possible de profiter de cette métaphore pour ouvrir une réflexion sur la relation entre les libertés individuelles et les nécessités collectives. Spash (2016) soulève une tension entre l'idée que les individu-e-s jouissent de la liberté de faire ce qu'ils veulent d'une part, et que, d'autre part, les êtres humains créent des institutions qui imposent des contraintes à cette liberté, en vue d'atteindre des objectifs communs. Spash (2016) conçoit que les individu-e-s doivent changer de comportement, mais que la manière dont cela est censé se faire demeure contestée. Un autre point avancé par l'auteur est l'ancrage des individu-e-s et de leurs pratiques dans les structures et institutions de la société. Ainsi, il insiste sur la nécessité d'une transformation simultanée des individu-e-s et des structures sociales afin de parvenir à une véritable transformation sociale et écologique. De surcroît, Spash (2015) explique que, dans la société de consommation, la liberté est redéfinie comme le fait d'avoir le choix parmi une gamme de produits et que le-la consommateur-trice apparaît comme souverain-e face à ce choix. Dès lors, toute intervention publique est jugée inacceptable par l'idéologie néolibérale dominante. Les entreprises créent un monde hédoniste fait d'attachement matériel et les institutions le renforcent quotidiennement. Or, comme indiqué précédemment (*cf. supra Les inégalités*), il existe une corrélation entre le revenu et l'empreinte carbone d'un-e individu-e (Chakravarty et al., 2009 ; Chancel et Piketty, 2015 ; Oswald et al., 2020, cités dans Gössling et Humpe, 2023). Il y a d'ailleurs une littérature abondante au sujet de l'inégale répartition des émissions (Gössling et Humpe, 2023). Tandis que réduire les inégalités réduirait l'impact environnemental anthropique (Hickel, 2022), la surconsommation d'une élite polluante continue d'alimenter l'emballage climatique (Chancel et al., 2023). De ce fait, les politiques environnementales doivent tenir compte des inégalités (*ibid.*) et devenir des mesures écosociales (Gugushvili et Otto, 2023).

Afin d'espérer un futur quelque peu viable, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer drastiquement, c'est un fait. Et la manière dont cette réduction doit s'opérer importe pour des raisons politiques, économiques, mais aussi d'efficacité (Chancel et al., 2023). Étant donné le manque d'autorégulation parmi les personnes à hauts revenus, il est nécessaire d'élargir la notion de responsabilité personnelle en matière d'émissions de gaz à effet de serre (O'Garra et Fouquet, 2022). De ce fait, les gouvernements doivent trouver des moyens d'encourager des changements de comportement pour réduire la surconsommation (Haberl et al., 2020 ; Wiedmann et al., 2020 ; Gough,

³⁰ L'auteur est bien conscient que, ce faisant, il ne parle pas des actifs (financiers, immobiliers, l'héritage, etc.) qui constituent pourtant la plus grande source de richesse des personnes (ultra-)riches.

³¹ Ploutocratie : *nom féminin*. Système dans lequel le pouvoir politique est dévolu aux détenteur-trice-s de la richesse (Larousse).

2017 ; Lorek and Fuchs, 2013 ; Sanne, 2002, cité-e-s dans O'Garra et Fouquet, 2022). Une solution pour combattre l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre serait d'imposer des quotas stricts d'émissions aux entreprises et aux individu-e-s, dans un nombre suffisamment grand de pays (Cassiers et al., 2018).

Parallèlement, Chancel et al. (2023) indiquent que la réduction absolue des émissions semble être plus facile à atteindre pour les groupes à hauts revenus par rapport aux groupes à faibles revenus. Et ce, car les émissions du deuxième groupe sont liées à des besoins élémentaires tels que le chauffage. De plus, ce groupe dispose de peu de moyens pour opérer les changements nécessaires d'un point de vue climatique (Chancel et al., 2023). En plus d'une préoccupation d'équité, il y a donc une réelle préoccupation d'efficacité puisque l'effort marginal, pour une même réduction d'émissions, serait moins important pour les groupes à hauts revenus et à fortes émissions (ibid.). Cette dernière observation rend paradoxal le constat selon lequel les politiques climatiques des dernières décennies ont souvent ciblé de manière disproportionnée les groupes à faibles revenus et à faibles émissions, laissant les grand-e-s émetteur-trice-s relativement indemnes (Chancel, 2022). Les interventions politiques liées à la question climatique affectent les systèmes sociaux et génèrent ou aggravent les risques sociaux et les injustices (Emilsson, 2022). À l'évidence, une part importante de la population peut être affectée de manière négative par les politiques environnementales si des mesures de protection sociale ne sont pas mises en œuvre (Lévay, 2021 ; Upham et al., 2023). De plus, les grand-e-s émetteur-trice-s à hauts revenus sont mieux protégé-e-s face aux conséquences du changement climatique que les populations plus pauvres à plus faibles émissions (Oxfam, 2020 ; Chancel et al., 2023).

L'une des possibilités pour réduire l'impact sur le climat est d'instaurer un marché carbone. L'ASBL Financité a publié une analyse (2023) intitulée *Un marché carbone pour tous·tes ?* L'idée derrière un marché avec des droits de polluer est de fixer un niveau de pollution « acceptable »³² en tenant compte du budget carbone disponible restant. Financité imagine plusieurs manières de répartir les émissions de gaz à effet de serre entre les individu-e-s :

- Un principe de stricte égalité, dont le nom est sans équivoque ;
- Un principe du maintien des droits acquis : si la Belgique doit réduire ses émissions de 50%, chaque Belge reçoit le droit d'émettre la moitié de ce qu'il émet aujourd'hui ;
- Un principe tenant compte de la responsabilité historique des pays du Nord ;
- Un principe guidé par le coût marginal : les efforts sont faits là où c'est le plus simple et le moins coûteux. Une telle mesure ne demande pas d'informations sur la répartition des émissions au sein de la population (Chancel et al., 2023). C'est par ce principe qu'est conduit le système du commerce des émissions (ibid.) ;
- Un principe basé sur la richesse : ceux qui ont les moyens de supporter des efforts plus conséquents le font ;
- Un principe basé sur les besoins futurs : selon la croissance démographique ou en fonction d'émissions passées faibles dues à des revenus faibles.

L'étude de Financité rappelle qu'en théorie, les pays dits développés ne devraient plus être en mesure d'émettre quoi que ce soit, puisqu'ils ont déjà épuisé la totalité de leur juste part d'émissions. De plus, il convient de tenir compte des émissions directes, mais aussi des émissions indirectes, c'est-à-dire émises en dehors d'un territoire, mais destinées à sa consommation (Bureau fédéral du Plan, 2023). Pour les pays à hauts revenus, l'empreinte carbone sera bien plus élevée en prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre émises à l'étranger, mais incorporées dans la demande finale intérieure (Plateforme Wallonne pour le GIEC, 2018 ; Bureau fédéral du Plan, 2023). En outre, Financité évoque la possibilité du rachat de quotas carbone moyennant un prix fort. Pour l'ASBL, cela transformerait le marché carbone en mécanisme de redistribution. Enfin, concernant la comptabilité des émissions, le document évoque plusieurs possibilités. La comptabilité pourrait prendre une forme similaire à celle de

³² Maréchal, K. (2022). Cours d'économie écologique et gestion de la transition [Notes de cours].

la déclaration d'impôts. Cette déclaration serait remplie soit en continu, soit à une échéance donnée. Une autre piste envisagée pour comptabiliser les émissions individuelles serait d'assortir les biens et services d'un double prix. D'une part, un prix monétaire, d'autre part, un prix carbone. Sovacool (2022) évoque aussi ce système de monnaie carbone parmi ses propositions politiques³³ pour progresser vers la neutralité carbone.

Au niveau du plafonnement des revenus, les manières de redistribuer la richesse peuvent être classées en deux catégories : les mesures *ex ante* et les mesures *ex post* (Jobin, 2018). Une mesure *ex ante* est une réglementation, par l'État, avant que le phénomène économique ne se produise (ibid.). À l'inverse, une mesure *ex post* se matérialise par un prélèvement après que le phénomène économique se soit produit (ibid.). Jobin (2018) avance que les mesures *ex post* de redistribution de la richesse (telles que l'impôt) ont un défaut important qui complique leur mise en œuvre. Il s'appuie sur les recherches de Murphy et Nagel (2002) pour expliquer l'idée selon laquelle les impôts sont perçus par la plupart des individus comme de l'expropriation de ce qui leur appartient et qu'on utilise à d'autres fins, décidées par le gouvernement. Pour lui, cette opposition est d'autant plus marquée pour les impôts progressifs qui atteignent finalement 100%. « *Ainsi, sans doute vaudrait-il mieux prévenir que guérir en matière fiscale, mais la nature même du revenu et du capital des plus riches ne laisse d'autre solution que l'impôt* » (ibid.).

Les mesures de plafonnement rencontrent d'autres réticences. Dans leur article, Gössling et Humpe (2023) identifient trois obstacles aux taxes progressives sur les émissions :

- Le manque de prise de conscience par la classe dirigeante du fait que les riches doivent être limités dans leur consommation et guidés dans leur décision d'investissement. L'accumulation de richesses continue d'être considérée comme bénéfique et souhaitable pour la croissance économique globale ;
- La polarisation croissante des environnements politiques, qui constitue un climat défavorable aux mesures de plafonnement (Hickel, 2022 ; Gössling et Humpe, 2023) ;
- La conception de politiques qui réduisent de manière fiable les émissions des plus riches. Dans le paysage médiatique, la contribution aux émissions de gaz à effet de serre des personnes à hauts revenus a occupé une place éminente. Toutefois, peu d'éléments indiquent que les responsables politiques aient abordé cette question sur le fond. Peu d'indications témoignent que les politiques seraient allées au-delà des mesures fondées sur le marché comme les légères augmentations des taxes carbone.

Le dernier postulat rejoint celui de Parrique (2020). Pour lui, « [...] *les barrières à l'action ne sont pas économiques, mais bien politiques, morales et culturelles* ». Ces observations revêtent une importance capitale car l'adoption de politiques éco-sociales nécessite une approbation suffisante du public pour légitimer leur mise en œuvre (Ejelov et Nilsson, 2020, cité-e-s dans Paulson et Büchs, 2022 ; Gugushvili et Otto, 2023 ; Upham et al., 2023). De surcroît, identifier les barrières à l'acceptation est nécessaire pour y remédier et permettre une action politique (Paulson et Büchs, 2022). Dans son article, Gugushvili (2021) explore le soutien du public de 33 pays européens en faveur d'une réduction de la croissance basée sur des objectifs environnementaux. Pour ce faire, il s'intéresse aux facteurs déterminants qui structurent les attitudes environnementales et qui sont susceptibles d'influencer l'opinion publique à l'égard de mesures éco-sociales (Gugushvili et Otto, 2023). Gugushvili (2021) rassemble, dans sa revue de littérature, trois théories.

La première est la théorie post-matérialiste (Inglehart, 1977, 1990, cité dans Gugushvili, 2021) inspirée de la hiérarchie des besoins de Maslow (1908 – 1970). Selon cette théorie, un environnement propre est l'une des dimensions de la qualité de vie. Par conséquent, son auteur prédit que les

³³ Ses trois propositions politiques sont : un salaire maximum, un traité relatif aux combustibles fossiles et une monnaie carbone.

préoccupations écologiques seront plus courantes dans les pays riches, puisqu'ils abritent un pourcentage plus élevé de personnes présentant des valeurs post-matérialistes. Cette théorie suggère que les préoccupations environnementales augmentent à mesure que la prospérité économique permet aux individu·e-s de s'intéresser à des questions non-matérielles. Pourtant, certains des plus grands soutiens aux causes écologiques ont été enregistrés dans des pays moins riches. Inversement, dans de nombreux pays riches, le public était moins préoccupé par l'écologie. Inglehart a donc conclu que les préoccupations environnementales étaient motivées par deux facteurs d'importance presque égale : les problèmes écologiques, qui sont objectifs, et les valeurs post-matérialistes, qui sont subjectives.

La deuxième théorie est fondée sur les critiques de la précédente. Ces critiques nous informent que, d'une part, avec la mondialisation, les préoccupations environnementales se sont largement répandues à travers le globe. D'autre part, les problèmes écologiques sont plus prononcés dans les pays moins riches. Cette dernière observation implique à son tour que la dégradation de l'environnement est perçue non pas comme une « *question de qualité de vie post-matérialiste, [...], mais comme une menace fondamentale pour la survie humaine* » (Dunlap et Mertig, 1995, p.135, cité·e-s dans Gugushvili, 2021).

La troisième et dernière théorie est celle de la prospérité. Elle est basée sur la théorie économique classique (Diekmann et Franzen, 1999 ; Franzen et Meyer, 2010, cité·e-s dans Gugushvili, 2021). Dans cette approche, un environnement sain est considéré comme un bien public, mais aussi comme un bien supérieur (Diekmann et Franzen, 1999, cités dans Gugushvili, 2021). Un bien supérieur présente une élasticité-revenu forte, supérieure à 1. En d'autres termes, c'est un bien dont la consommation augmente plus que proportionnellement au revenu. Quand le revenu augmente, le compromis entre l'environnement et la consommation diminue, parce que les individu·e-s ont les moyens de se permettre les deux. Par conséquent, la demande envers les préoccupations environnementales est supposée être plus élevée dans les sociétés à hauts revenus et ce, indépendamment des valeurs post-matérialistes. Cette théorie de la prospérité s'appuie sur des études (Diekmann et Franzen, 1999 ; Franzen et Meyer, 2010, cités dans Gugushvili, 2021) qui montre une corrélation positive entre le Produit National Brut (PNB) par habitant·e et les préoccupations environnementales. Toutefois, cette idée selon laquelle l'écologie est un bien de luxe manque de bases empiriques (Roman, 2011). Rappelons aussi que la conception de l'écologie n'est pas uniforme à travers le globe.

Finalement, l'une des conclusions de Gugushvili (2021) est que les résultats des études présentent peu de cohérence entre eux. La littérature montre notamment que de mêmes facteurs peuvent simultanément avoir des effets positifs et négatifs sur la préoccupation à l'égard de l'environnement. Par exemple, la prise de conscience écologique *versus* la volonté d'agir pour les résoudre (Knight et Messer, 2012 ; Marquart-Pyatt, 2012, cité·e-s dans Gugushvili, 2021). Une autre conclusion est qu'il est possible, pour les politicien·ne-s, d'adopter des mesures environnementales plus audacieuses car le public n'y réagira pas forcément négativement, à condition que ces politiques produisent des résultats écologiques concrets (Gugushvili, 2021).

Malgré l'importance des facteurs contextuels, la plupart des variations dans les attitudes à l'égard des préoccupations environnementales et sociales se produisent au niveau individuel (Gelissen, 2007 ; Dallinger, 2010 ; Marquart-Pyatt, 2012 ; Fairbrother, 2013 ; Haring, 2013 ; Roosma et al., 2016 ; Combes et al., 2018 ; cité·e-s dans Gugushvili, 2021). Par exemple, individuellement, la disposition à payer et à accepter des niveaux de vie plus bas en échange d'un environnement protégé sont corrélées positivement avec des valeurs post-matérialistes (Combes et al., 2018 ; Fairbrother, 2013 ; Gerhards et Lengfeld, 2008, cité·e-s dans Gugushvili, 2021), le revenu (Combes et al., 2018 ; Fairbrother, 2013 ; Marquart-Pyatt, 2012, cité·e-s dans Gugushvili, 2021), le niveau d'éducation (Combes et al., 2018 ; Gough et al., 2008 ; Marquart-Pyatt, 2012, cité·e-s dans Gugushvili, 2021), et l'orientation politique de gauche (Gerhards and Lengfeld, 2008 ; Gough et al., 2008 ; McCright et al., 2016, cité·e-s dans Gugushvili, 2021). En revanche, ces dispositions sont négativement corrélées avec l'âge (Gelissen, 2007 ; Gerhards et Lengfeld, 2008 ; Gough et al., 2008, cité·e-s dans Gugushvili, 2021). Notons succinctement que l'approbation du public ne signifie pas pour autant l'absence d'opposition, qui peut provenir de

différents segments de la population, par exemple des personnes qui adhèrent à des idéologies de droite et/ou qui se trouvent dans des situations sociales défavorisées (Gugushvili, 2021). Au-delà des facteurs socio-économiques, l'importance de facteurs individuels tels que l'idéologie politique et les valeurs humaines de base est reconnue (Emilsson, 2022).

Par ailleurs, la recherche souligne une division socio-économique entre l'agenda environnemental et celui du bien-être (Gugushvili et Otto, 2021, cité-e-s dans Emilsson, 2022). Les recherches se divisent en deux perspectives, toutes deux reposant sur les inégalités catégorielles entre les individu-e-s (Emilsson, 2022). D'un côté, il y a la perspective de l'intérêt personnel, retenue par la recherche à l'égard du bien-être (Brezna, 2010 ; Calzada et al., 2014 ; Lipsmeyer and Nordstrom, 2003, cité-e-s dans Emilsson, 2022). De l'autre, il y a la perspective des capacités personnelles, retenue pour expliquer les attitudes environnementales (Stern, 2000 ; Zahran et al., 2006 ; cité-e-s dans Emilsson, 2022). En premier lieu, la théorie de l'intérêt personnel avance que les individu-e-s sont sensibles aux risques qui les touchent. Plus concrètement, cette perspective suppose que les individu-e-s ayant un statut socio-économique plus bas répondent aux risques sociaux selon leur intérêt personnel. Par conséquent, un soutien aux politiques redistributives s'observe. « *Les gens préfèrent et soutiennent les politiques qui leur fournissent des avantages personnels maintenant ou dans le futur* » (Lipsmeyer and Nordstrom, 2003, p. 341, cité-e-s dans Emilsson, 2022). Cette perspective suppose que les individu-e-s qui dépendent ou qui risquent de dépendre des services sociaux ou des institutions publiques sont plus susceptibles de soutenir les politiques de protection sociale par rapport aux individu-e-s qui ne dépendent pas ou ne sont pas à risque d'en dépendre (Emilsson, 2022). Les études confirment et infirment à la fois cette théorie. Par exemple, les retraité-e-s ne manifestent pas de soutien en faveur des politiques redistributives (Jæger, 2006 ; Linos et West, 2003, cité-e-s dans Emilsson, 2022). Autre observation, les positions sur le marché du travail n'ont pas d'influence sur les attitudes envers l'État-providence (Lipsmeyer et Nordstrom, 2003 cité-e-s dans Emilsson, 2022). En ce qui concerne l'éducation et le revenu, la perspective de l'intérêt personnel suggère que des niveaux plus élevés d'éducation et de revenu sont liés à un statut socio-économique plus élevé et à une meilleure sécurité économique, ce qui est généralement associé à un soutien moindre envers les politiques de redistribution (Emilsson, 2022). Ces hypothèses ont été corroborées par des études antérieures qui montraient que les individu-e-s ayant des niveaux d'éducation et de revenu plus élevés avaient tendance à être moins enclin-e-s à soutenir les politiques de redistribution et l'État-providence (ibid.). Néanmoins, un niveau d'éducation élevé est également associé à un soutien aux politiques sociales et aux interventions du gouvernement pour parvenir à l'égalité (ibid.). Une raison probable est que l'éducation augmente probablement la socialisation dans les valeurs démocratiques, ce qui conduit ensuite au soutien de l'État-providence (Gelissen, 2000, cité dans Emilsson, 2022). En outre, deux études ont trouvé que le soutien simultané à des mesures environnementales et sociales était plus élevé dans les pays nordiques en comparaison aux autres pays européens (Fritz et Koch, 2019 ; Otto et Gugushvili, 2020 ; cité-e-s dans Gugushvili et Otto, 2023).

La deuxième théorie est celle des capacités personnelles. Elle nous informe que les individu-e-s ayant un statut socioprofessionnel plus élevé réagissent aux risques environnementaux car ils en ont les capacités personnelles. Ces capacités les rendent réceptifs aux préoccupations environnementales. Les risques liés au changement climatique sont relativement nouveaux, diffus, peu visibles à court terme, multidimensionnels et complexes (Gugushvili et Otto, 2023). En outre, la population est moins consciente des effets sociaux des problèmes environnementaux par rapport aux risques sociaux traditionnels, mais peu d'études ont combiné de manière intégrée ces hypothèses (ibid.).

Le lien entre l’empreinte carbone et le revenu

L’empreinte carbone se définit comme la quantité d’émissions de gaz à effet de serre générées par un-e individu-e de manière directe et indirecte sur une période donnée, généralement un an. Il convient, avant tout, de clarifier le fait que l’empreinte carbone est un concept aux multiples limites et écueils méthodologiques (Roman, 2011). La relation qui lie l’empreinte carbone et le revenu (ci-après abrégée lien revenu-émissions) est positive et traduit un nouvel échec de la courbe de Kuznets³⁴ (ibid.). Mais que savons-nous de plus de cette relation ? Est-ce que, si le revenu d’une personne double, son empreinte carbone double ? triple ? Répondre à cette question en apportant toutes les nuances qu’elles nécessitent demanderait beaucoup de temps. Dès lors, quelques réflexions rencontrées dans la littérature sont résumées. Les deux éléments centraux sont les suivants :

- Le revenu est le facteur le plus déterminant de l’empreinte carbone d’un ménage (Lévay et al., 2020) ;
- Dans la plupart des pays, il y a une relation moins que proportionnelle entre le revenu et l’empreinte carbone des ménages³⁵ (Ala-Mantila et al., 2014 ; Büchs et Schnepf, 2013 ; Girod et de Haan, 2010 cité-e-s dans Lévay et al., 2020). Autrement dit, le contenu par euro dépensé est décroissant avec le niveau de vie (Roman, 2011). Cela s’explique, entre autres, en raison des dépenses de logement qui sont relativement plus importantes pour les ménages à faibles revenus (ibid.).

Pottier et al. (2021) mettent en avant l’impact de trois effets (l’effet volume, l’effet structure et l’effet qualité) dans l’évolution de l’empreinte carbone par niveau de vie. En premier lieu, l’effet volume indique que si les dépenses doublent, l’empreinte carbone double également. Cependant, l’empreinte carbone ne double avec les dépenses que si les quantités consommées doublent également. Dans les faits, cet effet ne se vérifie pas vraiment. En deuxième lieu, l’effet structure considère la répartition des dépenses. Cet effet se vérifie principalement pour les dépenses énergétiques. En effet, ces dernières progressent moins vite avec le revenu que les autres dépenses, ce qui suggère que les besoins énergétiques rencontrent un point de saturation. Ce qui est logique ; doubler son revenu n’entraîne généralement pas un doublement de la température de son lieu de vie. En troisième lieu, l’effet qualité, qui altère le premier effet (l’effet volume). L’exemple donné par Pottier et al. (2021) est celui d’un ménage qui dépense 600€ plutôt que 300€ dans une machine à laver. Le ménage n’achètera pas deux fois plus de machines à laver avec un budget de 600€ (deux machines à 300€), il optera plutôt pour un modèle plus cher (une machine à 600€).

« Le contenu en émissions par euro n’est donc généralement pas le même et les variations de dépense ne reflètent pas des variations proportionnelles des émissions : c’est l’effet qualité, qui pourrait amplifier l’effet volume (si les dépenses plus importantes ont un contenu en émissions plus fort) ou au contraire le modérer (si les dépenses plus importantes ont un contenu en émissions plus faible) » Pottier et al, 2021.

« L’empreinte carbone des ménages est tendanciellement croissante avec le revenu, mais elle présente aussi une forte variabilité, non liée au revenu mais à des facteurs géographiques,

³⁴ La courbe de Kuznets (en forme de « U » inversé) avance qu’à mesure que la croissance économique augmente, les inégalités augmentent. Dans les premières phases de développement d’un pays, les capitaux sont concentrés et détenus par peu de personnes. Cette relation s’inverse lorsque le point de bascule, le seuil, est atteint. À ce moment-là, la croissance économique s’accompagne de moins d’inégalités en raison du besoin que les habitant-e-s acquièrent des connaissances, investissent et consomment. La courbe de Kuznets a ensuite été transposée à l’environnement. Cependant, la relation de Kuznets ne tient pas la route. Source : Maréchal, K. (2022). Cours d’économie écologique et gestion de la transition [Diapositives].

³⁵ Elle est cependant plus que proportionnelle en Norvège (Steen-Olsen et al., 2016 cité-e-s dans Lévay et al., 2020) et au Brésil (Lenzen et al., 2006 cité-e-s dans Lévay et al., 2020).

sociodémographiques et techniques qui contraignent à court terme les dépendances aux énergies fossiles et donc les émissions. Les inégalités écologiques ne sont donc pas un calque des inégalités de revenu » (Roman, 2011). Puisque les inégalités de revenus sont plus élevées que les inégalités d'intensité carbone, il vaut mieux prioriser leur réduction pour réduire l'inégalité de l'empreinte écologique (ibid.).

Le site *World Inequality Database* a permis d'obtenir, pour la Belgique, d'une part, les données relatives à l'empreinte carbone, d'autre part, les données relatives au revenu. Ces chiffres sont l'occasion de mettre directement en perspective la revue de littérature qui vient d'être présentée avec les données belges. C'est ce qu'illustre le Tableau 1. L'année de référence retenue est 2018 car c'est l'année la plus récente pour laquelle un maximum de données étaient disponibles. Le tableau ci-dessous met en évidence les facteurs multiplicateurs entre les tranches de revenus et les empreintes carbone respectives de chaque catégorie de revenus. Ces données ont été obtenues par la simple division suivante : $(N + 1)/N$.

Pourcentage de la population³⁶	Empreinte carbone annuelle (en tonnes CO₂e)	Facteur multiplicateur	Revenu annuel moyen avant impôts	Facteur multiplicateur
50% du bas	10,8	1,76	19 482	2,86
40% du milieu	19	2,3	55 709	2,81
Top 10%	43,7	/	156 519	/
9% suivants le top 1%	36	3,02	128 462	3,18
Top 1%	108,9	/	409 042	/

Tableau 1 - Empreinte carbone et revenu belges

Pour passer des 50% du bas aux 40% du milieu, le revenu est multiplié par 2,86. L'empreinte carbone, quant à elle, est multipliée par 1,76. Entre les 40% du milieu et les 9% suivants le top 1%, le revenu est multiplié par 2,81 et l'empreinte carbone par 2,3. Enfin, entre les 9% suivants le top 1% et les 1%, le revenu est multiplié par 3,18 et l'empreinte carbone par 3,02. La conclusion est que le lien entre le revenu et l'empreinte carbone est éminemment positif : le revenu augmente, l'empreinte carbone augmente également. Mais ce lien est, comme la littérature le décrit, moins que proportionnel : l'empreinte carbone augmente proportionnellement moins que le revenu.

³⁶ La population au 1^{er} janvier 2018 était de 11 376 070 habitant-e-s (Statbel, 2018). Pour obtenir 100% de la population, il faut additionner les personnes faisant partie des 10% des plus riches, des 40% du milieu et des 50% les moins riches : $(1\ 137\ 607 + 4\ 550\ 428 + 5\ 688\ 035) = 11\ 376\ 070 = 100\%$.

Le Tableau 2 présente l'intensité carbone d'un euro selon la catégorie de revenu par laquelle il est dépensé. Pour obtenir ces données, l'empreinte carbone annuelle moyenne est divisée par le revenu annuel moyen.

Pourcentage de la population	Revenu annuel moyen avant impôt	Empreinte carbone annuelle (en tonnes CO₂e)	Intensité carbone d'un euro (en kilos CO₂e)
50% du bas	19 482	10,8	0,55
40% du milieu	55 709	19	0,34
9% suivants le top 1%	128 462	36	0,28
Top 1%	409 042	108,9	0,27

Tableau 2 - Intensité carbone d'un euro par tranche de revenu

Il apparaît qu'un euro appartenant au top 1% est moins intensément carboné qu'un euro appartenant au 50% du bas. À nouveau, cette observation était décrite dans la littérature. Pottier et al. (2021) donnaient comme explication à ce phénomène l'effet structure et l'effet qualité.

Question de recherche

Ce travail porte sur le dérèglement climatique et les inégalités, deux sujets étroitement liés et, plus que jamais, d'actualité. Une fois que l'on prend conscience de la gravité d'une situation, la même question revient régulièrement : qu'est-il possible de faire pour renverser la tendance ? Les mesures de plafonnement sont apparues comme une réponse concrète et tangible à cette question. Avec les plafonnements, il y a l'idée d'aller droit au but et de se saisir du problème à l'une de ses racines. Si les plafonnements peuvent être perçus comme radicaux, rappelons que le terme « radical » vient du latin *radicalis*, « qui se rattache à la racine »³⁷. Si plus un·e individu·e a d'argent, plus son empreinte carbone est lourde et plus les inégalités se creusent, alors, poser des limites semble la réponse la plus radicale, appropriée et évidente à fournir. Formulée comme telle, la solution semble toute trouvée ! D'ailleurs, l'idée de poser des limites remonte à des époques aussi lointaines que celle de Platon (Gadrey, 2011). Pourtant, aucune limite à l'accumulation, à l'enrichissement ou encore à la destruction environnementale ne semble aujourd'hui posée, que ce soit de manière volontaire ou contraignante. Bien sûr, il existe des règles et des taxes, mais ces outils se révèlent lacunaires voire inefficaces (Spash, 2016). Au-delà de leur efficacité, se pose aussi la question de leur acceptation par la population. Il serait effectivement naïf de penser que les politiques éco-sociales soient soutenues à l'unanimité par le grand public (Gugushvili et Otto, 2023). Upham et al. (2023) dressent un constat selon lequel les travaux empiriques sur les liens entre l'opinion publique à l'égard de la protection sociale et à l'égard de la décarbonisation sont peu connus. Dans cette perspective, s'intéresser à la fois à des composantes d'ordre sociale et écologique a du sens.

Après avoir parcouru la revue de littérature, la question qui nous accompagnera dans la deuxième partie de ce mémoire est la suivante :

Quelle est la perception des citoyen·ne·s belges des mesures post-croissance à l'égard de leur double enjeu éco-social ?

En particulier, ce mémoire explore la manière dont les citoyen·ne·s belges perçoivent différentes mesures post-croissance, à savoir :

- Le revenu maximal ;
- Le quota carbone ;
- La limitation des biens de luxe³⁸.

Le choix de ces trois propositions provient d'un document intitulé « *Resource use maxima for sustainable welfare: criteria for evaluating strategies and policies for maxima limitations* » écrit par Vanttinen Alisa (2023).

Que pensent les personnes interrogées de ces propositions ? Est-ce qu'elles accepteraient plutôt l'une que l'autre ? Pourquoi ? Est-ce que les personnes opposées à l'une, sont forcément opposées à l'autre ? Pouvons-nous dégager certaines tendances en écoutant les personnes s'exprimer sur ces questions ? Existe-t-il des corrélations entre la perception de ces mesures et des facteurs sociodémographiques tels que l'idéologie politique ? Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements dans la deuxième partie.

³⁷ L'étymologie du mot « radical » est évoquée par Timothée Parrique dans une interview et vérifiée en ligne à l'adresse <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R0143>

³⁸ Le terme « limitation » sert à qualifier à la fois la taxation et l'interdiction.

DEUXIÈME PARTIE :

PARTIE EMPIRIQUE

Méthodologie

Au niveau de la partie théorique, ce mémoire débute par une revue de littérature. Dans un premier temps, les livres ont posé un cadre et rappelé certains fondamentaux. Une référence est ici faite aux ordres de grandeur économiques posés dans *Ralentir ou périr*, à la dimension (néo)coloniale relatée dans *Moins pour plus*, à l'alternative souhaitable dessinée dans *La Théorie du donut* ou encore aux éléments historiques relatés dans *L'Événement anthropocène*. Parallèlement, des rapports comme le *Climate Inequality Report* (2023) et le *Global Wealth Report* (2023) ont permis de chiffrer les inégalités carbone et économiques. Dans un deuxième temps, des articles scientifiques sont venus préciser certains sujets. La revue de littérature comprend des articles qui portent sur les attitudes à l'égard des préoccupations environnementales et sociales (voir notamment Emilsson, 2022), le dilemme croissance économique *versus* environnement (voir Gugushvili, 2021) ou encore les politiques éco-sociales (voir notamment François et al., 2023 ; Gugushvili et Otto, 2023 ; Khan et al., 2023).

Une fois le cadre théorique posé, il convient d'explorer empiriquement sa validité. Pour ce faire, s'équiper de méthodes demeure approprié. De manière générale, l'approche qualitative est à l'œuvre dans ce mémoire. La partie empirique, construite en trois temps, comprend des données de plusieurs natures (*cf. infra Collecte et analyse de données*). Un avantage à cette construction chronologique est qu'elle permet d'affiner et de perfectionner la posture à chaque étape. La conduite et l'analyse des entretiens (*cf. infra Collecte et analyse de données*) se font selon la technique de l'entretien compréhensif de Jean-Claude Kaufmann. Cette posture de recherche inductive se fonde sur la restitution des données brutes du discours des personnes interrogées (Demazière, 1997). Selon cette technique, « la première tâche du sociologue est de couvrir et décrire les catégories qui organisent les systèmes de pensées et de valeurs des personnes qu'il interroge » (ibid.). Le discours est un matériel très important et cette approche propose d'aller au-delà de la simple reddition et de comprendre les éléments communiqués en fournissant des explications et des interprétations (ibid.). Pour Kaufmann, l'entretien compréhensif demande d'aller au-delà de la simple empathie et de s'engager réellement dans l'interaction avec la personne interrogée. De cette confrontation continue entre des concepts provisoires et des observations empiriques émerge un modèle théorique qui se stabilise lentement et se durcit graduellement (ibid.). Une composante importante est la capacité des chercheur-e-s à construire un fil directeur (ibid.).

La méthode qualitative permet d'apporter de la nuance dans les discours. Cette méthode est adaptée pour traiter des aspects complexes et multidimensionnels d'une question de recherche³⁹. L'approche qualitative permet de prendre en compte des paramètres tels que les valeurs, le contexte social ou les arguments d'une personne. L'idée étant d'explorer les motivations et les oppositions dans les systèmes de pensées et de valeurs qui façonnent la perception et l'acceptation qu'ont les personnes à l'égard des politiques de plafonnements.

Une démarche quelque peu plus quantitative a été entreprise via un questionnaire en ligne. Une centaine de réponses ne sont cependant pas suffisantes pour qualifier une méthodologie de quantitative. Nous retiendrons donc que la méthodologie de ce mémoire demeure mixte, mais à dominante qualitative.

³⁹ Dufays, F. (2022). Cours de *Master thesis methodology*. [Diapositives].

Collecte et analyse de données

Comme mentionné précédemment (*cf. supra Méthodologie*), la collecte des données s'opère en trois temps qui sont décrits dans ce chapitre.

Pour commencer, des données secondaires sont analysées. Il s'agit des entretiens individuels menés par Martin François dans le cadre de sa thèse. Ces entretiens constituent une base empirique exploratoire et concrète. Dans ses entretiens individuels semi-directifs réalisés en visioconférence, Martin présente aux personnes interrogées un document de deux pages qui explique l'inégalité des émissions de CO₂ en fonction des catégories de revenus (*cf. Annexe I*). Martin leur pose ensuite deux questions⁴⁰. Une première lecture des entretiens a été faite. Ensuite, une deuxième lecture s'est opérée, cette fois en recopiant plus synthétiquement les réponses (*cf. Annexe II*). Les retranscrire a permis de s'imprégner du matériel. Assez rapidement, des tendances ont émergé. Partant de cette première intuition et dans un document distinct, une analyse des réponses a été faite en les classant par catégorie (*cf. Annexe III*). Ceci a été fait dans le but de voir quels types de réponses revenaient à quelle fréquence, quels étaient les arguments, les thèmes, les discours et l'imaginaire mobilisés par les répondant·e·s. Ce premier procédé a permis d'entrer dans le vif du sujet et d'envisager la suite des méthodes.

Ensuite, un questionnaire est relayé en ligne (*cf. Annexe IV*) selon la technique de l'échantillonnage en boule de neige. Cette technique consiste à recruter des participant·e·s qui en recrutent à leur tour, créant ainsi un effet « boule de neige »⁴¹. Les chiffres avancés dans le questionnaire sont détaillés en annexe (*cf. Annexe IV*). L'un des objectifs du questionnaire est d'évaluer si les répondant·e·s font, ou non, le lien entre le revenu et l'empreinte carbone d'un·e individu·e. Un autre objectif est d'observer si faire ce lien est couplé à d'autres facteurs tels que l'idéologie politique ou l'acceptation de mesures post-croissance. Le questionnaire vise aussi à récolter des données qualitatives sur l'acceptation des mesures proposées. Pour ce faire, certaines questions nécessitent des réponses ouvertes de la part des participant·e·s. Le questionnaire souhaite aussi rassembler des données permettant d'analyser le lien entre un objectif donné et le choix d'une mesure parmi un ensemble de mesures. Le questionnaire est construit comme un marche-pied vers les entretiens individuels.

Pour terminer, des entretiens individuels semi-directifs sont réalisés. La grille d'entretien se trouve en annexe (*cf. Annexe V*). Ces entretiens visent à compléter et approfondir les questions abordées dans le questionnaire en ligne. Les entretiens se déroulent courant décembre, en présentiel ou en visioconférence⁴², et durent entre 45 minutes et 1 heure 30 selon les cas. Ces entretiens permettent d'aller un cran plus loin, de comprendre plus en profondeur les positionnements, les choix et les motivations des personnes. Enfin, ces entretiens pourront servir de terreau à la confrontation avec les observations antérieures et la revue de littérature.

⁴⁰ *Pourriez-vous me résumer ce que vous avez compris de ce document ? ; Avec ces nouvelles informations, que pensez-vous de l'idée de définir un revenu maximal, à savoir une limite sur les revenus que l'on peut gagner par an, pour une raison climatique ?*

⁴¹ *Snowball sampling : Definition, Advantages and disadvantages - Statistics How to.* (2022, 12 décembre). Statistics How To. Consulté le 07 novembre 2023, à l'adresse <https://www.statisticshowto.com/probability-and-statistics/statistics-definitions/snowball-sampling/>

⁴² Sur dix entretiens, six ont été réalisés en visioconférence et quatre en présentiel.

Terrain de recherche et échantillon

Le terrain de recherche est situé en Belgique et comprend trois échantillons ; un échantillon constitué des personnes interrogées par Martin ; un échantillon comprenant les répondant·e·s au questionnaire en ligne un échantillon composé des participant·e·s aux entretiens individuels. Le dernier échantillon se recoupe avec le deuxième, puisque, sur les dix personnes ayant réalisé un entretien, huit avaient préalablement répondu au questionnaire en ligne. Des tableaux détaillés et commentés reprennent les données sociodémographiques de chaque échantillon, ils sont disponibles en annexe (*cf.* Annexe VII). Une synthèse des données sociodémographiques de chaque échantillon est exposée ci-dessous.

Le premier échantillon (N = 50) se compose de 74% d'employé·e·s, de 14% d'indépendant·e·s et de 12% d'ouvrier·ère·s. Le positionnement sur l'axe politique le plus représenté est le centre (38%) suivi du centre-droit (16%) et d'un cran plus à gauche que le centre-gauche (16%). L'échantillon n'est constitué d'aucune extrêmes (ni extrême gauche, ni extrême droite). Dans cet échantillon, personne n'est mineur·e. De ce fait, 22% de la population belge n'est pas représentée (*cf.* Annexe VII pour plus de détails sur la comparaison des échantillons avec les données nationales). 20% de l'échantillon a 65 ans ou plus, ce qui correspond aux données belges réelles. Les 25 – 34 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée, ils représentent 24% de l'échantillon de Martin, mais seulement 13% de la population belge. Les tranches 35 – 44 ans et 45 – 54 ans représentent chacune 16% de l'échantillon, ce qui est proche de la répartition nationale (*cf.* Annexe VII pour plus de détails).

Le deuxième échantillon (N = 129) comprend une majorité d'employé·e·s (61%), suivi d'étudiant·e·s (17%) et d'indépendant·e·s (6%). Les 16,2% restants sont équitablement répartis entre les ouvrier·ère·s, les personnes sans emploi et retraitées. Au niveau du positionnement sur l'axe politique, 46,5% de l'échantillon se situe plutôt à gauche⁴³ et 13,2% se situe plutôt à droite. Le centre rassemble 12,4% des répondant·e·s. 7% se trouve à l'extrême gauche et 0,8% (soit une personne) à l'extrême droite. En revanche, près de 28% de l'échantillon (soit 36 personnes) n'a pas souhaité partager leur positionnement politique. Au niveau du canal, la plupart des répondant·e·s ont accédé au questionnaire via Facebook (65,1%), suivi de LinkedIn (14%) et d'un envoi par message privé (10,1%).

Le troisième échantillon (N = 10) est constitué des personnes ayant accepté de réaliser un entretien individuel. Leur tranche d'âge s'étend de 22 à 66 ans, avec une concentration de la moitié des répondant·e·s dans la tranche 30 – 34 ans. La majorité de l'échantillon se situe à gauche sur l'axe politique. Enfin, différents statuts socioprofessionnels se retrouvent dans l'échantillon : étudiant·e, employé·e, indépendant·e, personne sans emploi.

⁴³ L'expression « plutôt à gauche » ressemble les personnes de gauche et de centre-gauche. *Idem* pour « plutôt à droite ».

Présentation des résultats

Dans ce chapitre sont exposés les résultats obtenus pour chaque collecte de données.

1. Entretiens de Martin

Après avoir pris connaissance du document présenté par Martin (*cf.* Annexe I), la totalité des personnes interrogées comprend à la fois le lien revenu-émissions et la différence de réduction d'émissions nécessaire en fonction des catégories de revenus. Deux personnes expriment néanmoins un doute sur cette corrélation. Par ailleurs, certains termes reviennent fréquemment quand les personnes expliquent ce qu'elles ont compris. C'est notamment le cas de « yachts » et « jets privés », peut-être parce que le document qui leur était présenté (*cf.* Annexe I) en parlait⁴⁴. De manière générale, les personnes expliquent le lien revenu-émissions en citant les déplacements des personnes riches, leur rythme de vie et leurs dépenses. Un autre élément périodique est l'idée selon laquelle les personnes riches dépensent de manière irresponsable et inconsidérée.

Ensuite, la partie analysée des entretiens portait une proposition de revenu maximal pour une raison climatique. Les réactions sont de différents ordres. D'une part, il y a des réponses qui se positionnent clairement en faveur d'une telle mesure pour une telle justification. D'autre part, il y a des réponses plus nuancées voire opposées à la mesure et ce, pour des raisons très diverses. Une classification complète par type de réponses est disponible en annexe (*cf.* Annexe VIII, Tableau 14). Dans un souci de clarté, un résumé de cette classification est ici présenté.

Face à la proposition d'un revenu maximal pour une justification climatique, le scepticisme est l'une des réactions prédominantes. Certain-e-s répondant-e-s estiment que la mesure est inutile en raison de la richesse déjà détenue par les personnes riches et/ou de la faible part de la population mondiale qu'elles représentent. La corrélation revenu-émissions est remise en question par plusieurs personnes. Ces dernières affirment que ce ne sont pas toujours les plus riches qui polluent le plus. Parallèlement, des idées techno-solutionnistes émergent, suggérant un avenir fait de yachts électriques, à l'hydrogène ou encore d'avions inoffensifs pour le climat. Le revenu maximal est régulièrement qualifié d'atteinte à la liberté individuelle. En ce sens, des termes comme « état policier » et « dictature » se retrouvent dans les discours. En outre, la crainte que la mesure soit contournée est très régulièrement avancée⁴⁵. Par ailleurs, il arrive que les personnes proposent des alternatives qu'elles estiment meilleure. Ces propositions vont de l'éducation à la taxation en passant par la sensibilisation, l'interdiction ou encore la mise en œuvre à une échelle plus grande que nationale. De plus, d'autres justifications que celle du climat sont suggérées, ce motif étant parfois jugé insuffisant. Par ailleurs, le renvoi de la responsabilité vers d'autres acteurs s'observe à plusieurs reprises. Ce phénomène est résumé comme suit : « *oui, mais l'autre [pays, personne, entreprise, ministre, etc.] pollue plus/aussi* ». Les personnes renvoient alors la responsabilité climatique vers d'autres sphères ou couches de la société, en particulier les pays du Sud, les politicien-ne-s et les personnes à faibles revenus. La méritocratie se retrouve aussi dans certains discours, aux côtés de la théorie du ruissellement, avec des arguments selon lesquels limiter les revenus entraînerait une diminution des salaires et des emplois.

⁴⁴ Extrait du document : « *Par exemple, les chercheurs ont montré que les millionnaires ont un impact climatique considérable car ils se déplacent à bord de yacht et d'avions privés* ».

⁴⁵ Par exemple via l'expatriation des personnes riches, la délocalisation de leur siège d'entreprise, l'immatriculation de leurs véhicules polluants à l'étranger, etc.

2. Questionnaire en ligne

Une classification complète des observations relatives au questionnaire en ligne est disponible en annexe (*cf.* Annexe VIII, Tableaux 15 à 29). Les résultats des questions fermées sont également consultables (*cf.* Annexe IX)⁴⁶. En revanche, l'ensemble des données brutes, en ce compris les réponses aux questions ouvertes, ne sont pas jointes en annexe en raison de la taille trop importante du fichier. À la place, un envoi électronique sur demande est proposé. Une synthèse de ces résultats est évidemment présentée ci-après.

Après avoir reçu une définition de l'empreinte carbone⁴⁷, 76% des répondant-e-s (soit 98 personnes sur 129) trouvent que l'affirmation « *Plus on est riches, plus notre empreinte carbone est élevée* » est correcte. 16,3% (soit 21 personnes) pensent que c'est l'affirmation « *Il n'y a pas de corrélation entre la richesse et l'empreinte carbone d'un individu* » qui l'est et enfin, 7,8% (soit 10 personnes) ne savent pas/sont sans avis.

Sept propositions sont évaluées à l'aide d'une échelle linéaire qui va de « 1 = pas du tout acceptable » à « 5 = tout à fait acceptable », « 3 » étant la valeur centrale neutre. Le Tableau 3 de la page suivante indique le score moyen obtenu pour chaque proposition. La proposition qui a reçu le soutien le plus fort est la taxation des biens de luxe (jets privés, yachts, villas secondaires, etc.) avec 64% des répondant-e-s la qualifiant de « tout à fait acceptable » et 27% la qualifiant de « plutôt acceptable ». La seconde proposition la plus acceptée est l'interdiction de ces biens de luxe. Elle est suivie de près par le revenu mensuel maximal de 14 000€ que plus de la moitié (51,2%) de l'échantillon qualifie de « *tout à fait acceptable* ». En revanche, 14% des répondant-e-s le qualifient de « *pas du tout acceptable* ». Cette dispersion dans les réponses se traduit par un écart-type élevé (*cf.* Tableau 3).

La proposition relative à un revenu maximal de 5 500€ présente la répartition la plus homogène. Chaque échelon ayant été sélectionné par 15 à 24% des participant-e-s, 24% correspondant à la part de l'échantillon qui la trouve « *pas du tout acceptable* ». Les résultats de l'échelle linéaire montrent que l'acceptation du revenu maximal décroît avec la limite monétaire proposée : 51,2% de l'échantillon qualifie de « *tout à fait acceptable* » le revenu maximal de 14 000€, mais ce chiffre tombe à 22,6% pour un revenu maximal de 5 500 €.

Le quota carbone de 3,5 tonnes CO₂e apparaît comme « *plutôt pas acceptable* » ou « *pas du tout acceptable* » pour 33% des répondant-e-s et « *plutôt acceptable* » ou « *tout à fait acceptable* » pour 36% des répondant-e-s. Il y a beaucoup de neutralité à l'égard de cette mesure (31%). La proposition qui a reçu le moins de soutien est celle du quota carbone de 1,9 tonne CO₂e. Moins de 8% trouvent cette proposition « *tout à fait acceptable* » tandis que près d'un quart de l'échantillon (23%) la perçoivent comme « *pas du tout acceptable* ». C'est la moyenne la plus basse du Tableau 3 (2,66). Cependant, 32% (soit 41 personnes) ont répondu par la neutralité à cette proposition.

Une taxe carbone spécifique à des biens émissifs (viande, voiture, avion) semble plutôt acceptée, mais comporte des appréciations dispersées, traduites par un écart-type relativement élevé (*cf.* Tableau 3).

⁴⁶ Quant aux résultats des réponses ouvertes, en raison de la taille du fichier Excel (160 pages), nous proposons un envoi électronique sur demande. Nous présentons ici une synthèse de ces résultats.

⁴⁷ La définition donnée est la suivante : « *L'empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO₂ équivalent (CO₂e), représente les émissions de gaz à effet de serre (in)directement générées par une activité ou un-e individu-e sur une période donnée, généralement un an* ».

Concept statistique	Interdiction des biens de luxe	Taxation des biens de luxe	Revenu maximal de 14 000€	Revenu maximal de 5 500€	Quota carbone de 3,5 t	Quota carbone de 1,9 t	Taxe carbone (viande, voiture, avion, ...)
Moyenne	3,81	4,45	3,78	3,00	3,02	2,66	3,44
Écart-type	1,14	0,96	1,49	1,48	1,33	1,23	1,43

Tableau 3 - Moyenne et écart-type des scores sur l'échelle linéaire

Dans la suite du questionnaire, trois objectifs sont présentés aux personnes : réduire les inégalités, réduire notre impact sur le climat, réduire simultanément les deux. Pour poursuivre ces objectifs, les personnes doivent choisir parmi cinq propositions : un revenu maximal, un quota carbone, une interdiction des biens de luxe, aucune proposition, autre (préciser). Ce choix doit ensuite être justifié par une réponse ouverte. Ci-dessous sont résumées les justifications qualitatives apportées par les répondant-e-s. Les objectifs sont rappelés en gras. Sous chaque objectif, les mesures (soulignées) sont abordées de la plus fréquemment à la moins fréquemment choisie.

Pour réduire les inégalités,

32,6% choisissent le revenu maximal

Ces personnes pensent qu'un revenu maximal demeure une mesure efficace pour réduire l'empreinte carbone individuelle et contribuer à la réduction des inégalités. D'autres personnes suggèrent que le revenu maximal permet une meilleure redistribution des richesses. Certaines réponses avancent qu'il est indécent de gagner trop d'argent et soulignent le caractère superflu de certaines dépenses. Le soutien de cette mesure est parfois conditionné, par exemple à une tension salariale ou un revenu minimal garanti. Enfin, certaines personnes choisissent le revenu maximal par dépit envers les autres propositions.

18,6% choisissent l'interdiction des biens de luxe

Certaines réponses estiment qu'il est nécessaire d'interdire les biens de luxe (jets privés, yachts, grosses voitures) pour des raisons écologiques. Pour justifier ce choix, des personnes avancent des valeurs telles que l'égalité, la justice et la morale. Ces individu-e-s considèrent que le climat est l'affaire de tous-tous, que nous sommes égaux-les face à lui ou encore que l'on peut avoir une « vie bonne » sans biens de luxe. Les dépenses luxueuses sont qualifiées d'indécentes, de superflues et d'inutiles.

17,8% choisissent le quota carbone

Pour ces répondant-e-s, le quota carbone est considéré comme une bonne idée pour réduire les inégalités. De nombreuses conditions, craintes et réserves sont toutefois exprimées. Il arrive que cette mesure ait été choisie par dépit, l'interdiction étant notamment jugée de liberticide et le revenu maximal comme impossible à mettre en place.

17% ont formulé une autre proposition⁴⁸

- « Abolir l'héritage pour redistribuer le patrimoine illégitimement acquis » ;
- « Attribuer un quota carbone selon les besoins » ;
- « Taxer la richesse, la spéculation, le carbone, le luxe, les revenus, les biens, les capitaux » ;
- « Répartir équitablement les ressources » ;

⁴⁸ Par souci de synthèse, des propositions analogues sont parfois réunies.

- « Payer ses biens de nécessité proportionnellement à ses revenus » ;
- « Revenir au commerce local » ;
- « Rapatrier les actifs évadés fiscalement » ;
- « Faire payer les riches pour leur goût de luxe » ;
- « Instaurer un revenu universel, inconditionnel, minima »
- « Tension salariale » ;
- « Refondre les allocations pour que tout le monde participe au bien commun » ;
- « Augmenter la classe moyenne » ;
- « Pollueur-payeur » ;
- « Pouvoir obtenir un revenu plus élevé en échange d'un travail pour la collectivité » ;
- « Limiter les biens qui émettent le plus ».

Les motivations de ces propositions sont tantôt écologiques, tantôt sociales. Des valeurs d'égalité, de justice et de morale sont invoquées, avec une volonté générale de réduire les inégalités. Certaines personnes trouvent que poser des limites dans un monde libre et ouvert n'a pas de sens. D'autres avancent que l'éducation est la clé, qu'il faut investir dans la gratuité des transports en commun, la santé, la culture et l'art. Des inquiétudes liées à la démocratie sont également relevées.

14% ne choisissent aucune proposition

Certain·e·s répondant·e·s manifestent des réticences vis-à-vis des trois propositions et n'en sélectionnent aucune. Iels redoutent notamment que les personnes riches contournent les mesures, rachètent les quotas carbone, dissimulent leurs revenus réels ou encore, qu'*in fine*, les personnes moins aisées ne voient pas leur situation s'améliorer. Pour certain·e·s, les propositions initiales sont trop extrêmes ou drastiques. Pour terminer, beaucoup d'arguments méritocratiques se retrouvent dans les explications.

Pour réduire notre impact sur le climat,

41,1% choisissent le quota carbone

L'équité et la justice sont des arguments régulièrement mobilisés expliquer le choix du quota carbone. Des répondant·e·s soulignent que son avantage est de s'appliquer à tout le monde et d'impacter tous les secteurs. Un autre bienfait trouvé au quota est qu'il permet de prendre conscience de son impact individuel sur le climat et ce, indépendamment des revenus. L'efficacité est également mentionnée, avec plusieurs réponses disant qu'un quota carbone serait facile à calculer. Un autre argument est que, grâce au quota, la liberté individuelle n'est pas compromise aux yeux des personnes qui préfèrent un autocontrôle et une certaine liberté dans leurs dépenses plutôt qu'un contrôle extérieur. Il est également dit que le quota carbone constitue la solution la plus efficace à court terme pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Enfin, certaines personnes conditionnent leur soutien envers le quota carbone moyennant des exceptions (rachats, besoins médicaux, catastrophes naturelles, situation de handicap, etc.).

21,7% choisissent l'interdiction des biens de luxe

L'interdiction des biens de luxe est perçue comme la proposition la plus réaliste et ayant le plus d'impact pour ces répondant·e·s. Elle est décrite comme une mesure simple, efficace et directe. Les principes d'égalité, de justice et de morale sont à nouveau sollicités. Certain·e·s estiment qu'il est urgent de vivre plus simplement. La liberté est également un argument mobilisé pour l'interdiction des biens de luxe. Par exemple, certaines personnes considèrent que ces biens entravent la liberté d'autrui de bénéficier d'un air sain. Par ailleurs, les biens de luxe sont décrits comme inutiles, ostentatoires et non-essentiels. Enfin, certaines personnes estiment que l'interdiction des biens de luxe permet de cibler les riches et de réduire leur empreinte carbone sans impacter négativement les personnes à faibles revenus.

16,3% choisissent le revenu maximal

La motivation écologique revient à plusieurs reprises pour justifier le choix du revenu maximal. À nouveau, certaines personnes ont aussi choisi cette mesure par dépit envers les autres.

10,9% ne choisissent aucune proposition

Certaines personnes trouvent que le changement doit d'abord venir du côté des responsables politiques et/ou des entreprises. Il arrive de lire que toutes les mesures sont liberticides.

10% ont formulé une autre proposition

- « Plus d'implication politique » ;
- « Développer les transports en commun, le covoiturage, inciter financièrement à cela » ;
- « Élaborer des solutions pour réduire l'impact » ;
- « Apporter des aides » ;
- « Remanier les transports et instaurer un quota pour le transport en avion » ;
- « Eduquer » ;
- « Taxer » ;
- « Réduire le gaspillage » ;
- « Augmenter le recyclage » ;
- « Guerre totale mondiale » ;
- « Soumettre les lois et le fonctionnement de la finance au droit commun » ;
- « Retirer les véhicules de service aux ministres et aux députés, pareils pour les avions (plus de jets) selon le modèle en vigueur en Suède » ;
- « Un retour en arrière de 50 ans » ;
- « Nudges⁴⁹ » ;
- « Fermeture des importations hors UE ».

À nouveau, les justifications apportées à ces alternatives sont d'ordres écologique et social. Des personnes expriment diverses craintes quant à la régulation effective de l'impact et des revenus des personnes riches. Les difficultés de mise en place concrète des propositions sont soulevées. L'appréhension que les mesures touchent de manière disproportionnée les faibles revenus est également rapportée dans les réponses. Finalement, se retrouve aussi l'affirmation selon laquelle le quota carbone serait une source de stress ou vécu comme une privation de liberté.

Pour réduire les inégalités et notre impact sur le climat,

27,1% choisissent le quota carbone

Ces répondant-e-s avancent que l'urgence climatique justifie l'instauration d'un quota carbone, qui est alors perçu comme efficace et indépendant du capital financier. Les valeurs d'égalité, de justice et d'équité sont mobilisées. Selon ces perspectives, le quota carbone favorise l'égalité car il octroie à chacun-e une allocation identique. Le choix du quota carbone est aussi motivé par des considérations d'efficacité et de faisabilité. Certain-e-s répondant-e-s conditionnent leur choix à un système de rachats ou en couplant un quota carbone aux inégalités. D'autres estiment qu'interdire les biens de luxe est injuste envers les riches et préfèrent le quota carbone aligné sur le principe pollueur-payeur. Enfin, le quota est également perçu comme capable de concilier le double objectif d'équité et de lutte contre le changement climatique. Il est aussi dit que le quota carbone englobe indirectement les deux autres propositions.

⁴⁹ « Un nudge est une incitation douce ou coup de pouce donné à un individu ou consommateur pour modifier son comportement. Les nudges sont une réponse au manque de rationalité constaté des individus qui s'explique par de nombreux biais identifiés dans le cadre de l'économie comportementale. » <https://www.definitions-marketing.com/definition/nudge/>

21,7% choisissent l'interdiction des biens de luxe

La raison principale de ce choix repose sur des motivations écologiques. Certain·e·s avancent l'inutilité des biens de luxe. À nouveau, des appréhensions sont exprimées, liées aux possibilités de contournement de la mesure. Par ailleurs, le fait que cette mesure cible les riches et n'impacte pas les plus faibles revenus est avancée comme argument. En outre, la proposition est vantée d'être efficace, ciblée et présentant un bon ratio impact positif réel-impact négatif moindre. Pour terminer, l'effet de Veblen⁵⁰, expliqué en mots plutôt que sous ce vocable, se retrouve dans les justifications apportées par les répondant·e·s.

20,9% choisissent le revenu maximal

La motivation écologique est mise en avant. Certain·e·s estiment qu'une plus grande égalité dans les revenus contribuerait à réduire les déplacements polluants des personnes riches. L'équité est mobilisée. Enfin, le revenu maximal est perçu comme une proposition concrètement applicable.

16,3% ne choisissent aucune proposition

Certaines réponses avancent que les propositions sont binaires, simplistes et qu'elles ne traduisent pas la complexité de la situation. Les autres propositions sont critiquées selon l'atteinte à la liberté individuelle. De plus, des personnes soulignent que les inégalités et le changement climatique ne sont pas causées par les riches. Des demandes d'informations complémentaires sont formulées. Enfin, certain·e·s personnes estiment qu'il est trop tard pour réduire les inégalités pendant que d'autres s'interrogent sur la raison de vouloir les réduire.

14% ont formulé une autre proposition

- « Un trio quota carbone/dommages et intérêts pour les pays du Sud/taxe proportionnelle » ;
- « Favoriser la production et la consommation écologiques » ;
- « Un quota carbone pour ceux qui dépassent le revenu net moyen » ;
- « Réduire la précarité » ;
- « Taxe injectée dans un budget énergie renouvelable » ;
- « Des aides » ;
- « Globalisation » ;
- « Revenu maximal accompagné d'une réduction du temps de travail et d'une allocation de transition financement monétaire (émission sans dette) » ;
- « Impôts » ;
- « Revenu maximal et minimal, combiné à un quota carbone » ;
- « Interdire les augmentations illégales des prix pendant les crises » ;
- « Un revenu minimum pour tous ceux qui sont en âge de travailler ou de faire des études » ;
- « Avec ce qui ne serait pas donné, ils pourraient aider les personnes à moyens et faibles revenus à investir pour de l'isolation, nouveaux chauffages, etc. ».

Une nouvelle fois, des propositions sont formulées sur base de considérations écologiques. Certaines personnes s'appuient sur l'équité et la justice pour justifier les alternative proposées. Certaines personnes trouvent que toutes les mesures se complètent et sont en faveur d'une combinaison des trois. Une personne pense que niveler les revenus élevés est utopique. Une autre souligne la nécessité d'une cohérence entre les mesures et leur inscription dans un plan global de politiques publiques.

⁵⁰ Thorstein Veblen (1829 - 1957) a analysé la consommation comme un phénomène social (Carlin, 2013). « Selon Veblen, les goûts et les préférences individuels sont modelés par les goûts et préférences de l'ensemble des individus qui composent la société [...] les comportements de consommation de la classe sociale supérieure se diffusent à travers toutes les couches sociales » (ibid.).

Ci-dessous, le Tableau 4 reprend les pourcentages obtenus pour chaque mesure selon chaque objectif poursuivi. Les cases grisées ont pour but de mettre en évidence les données saillantes.

Objectif Mesure	Réduire les inégalités	Réduire notre impact sur le climat	Réduire les inégalités et notre impact sur le climat
Revenu maximal	32,6%	16,3%	20,9%
Quota carbone	17,8%	41,1%	27,1%
Interdiction des biens de luxe	18,6%	21,7%	21,7%
Aucune proposition	14%	10,9%	16,3%
Autre proposition	17%	10%	14%

Tableau 4 - Pourcentage obtenu pour chaque proposition du questionnaire

Dans le but de réduire les inégalités, le revenu maximal est la proposition la plus souvent sélectionnée (32,6%). Pour réduire notre impact sur le climat, c'est le quota carbone qui demeure la mesure privilégiée par les répondant·e·s. C'est d'ailleurs le pourcentage le plus élevé de l'ensemble du tableau (41,1%). Enfin, pour réduire à la fois les inégalités et notre impact sur le climat, le quota carbone et l'interdiction des biens de luxe sont les mesures privilégiées par les répondant·e·s (27,1%) suivies par le revenu maximal (20,9%). Dans les trois cas, « aucune proposition » ou « autre proposition » constituent des pourcentages minoritaires.

3. Entretiens individuels

Les entretiens individuels sont au nombre de dix. Leur retranscription se trouve en annexe (cfr. Annexe VI). À l'instar des analyses précédentes, celle des entretiens est reprise sous forme de tableaux (cfr. Annexe VIII, Tableaux 32 à 36). Dans cette partie, les observations présentées sont illustrées par des extraits d'entretiens.

Une considération centrale est que la majorité des personnes interrogées se positionnent en faveur d'un plafonnement des revenus. De surcroît, l'adéquation avec une tension salariale, un ratio ou encore un revenu minimal est encore plus forte. La motivation pour accepter un revenu maximal tend à être plutôt d'ordre social qu'écologique. Les raisons d'un positionnement favorable au plafonnement des revenus sont diverses : « l'urgence de la situation justifie des mesures exceptionnelles » ; « l'argent ne doit pas être le moteur d'une carrière professionnelle » ; « plafonner les revenus est logique » ; « les hauts salaires ont des comportements délétères » ; « on a besoin de partage dans une société juste ». Les raisons en défaveur d'un revenu maximal sont, elles aussi, variées : « gagner beaucoup d'argent est une source de motivation » ; « les gens concernés ne seront pas contents » ; « ça risque de tuer notre économie » ; « la plupart du temps, chacun mérite ce qu'il gagne ». Qui plus est, la question de la mise en œuvre de la mesure revient régulièrement, parfois même avant qu'un commentaire sur l'accord ou le désaccord ne soit fait. Plafonner les revenus paraît compliqué, infaisable voire irréalisable pour la plupart des personnes interrogées. Les problèmes de mises en œuvre auxquels les personnes songent sont soit d'ordre pratique ; dans ces cas-là, ils ont alors traité à la logistique, à la loi, au contrôle ou encore aux contournements. Les contournements imaginés sont, par exemple, l'expatriation des personnes concernées par la mesure, l'évasion fiscale, les avantages fiscaux sous une autre forme que le salaire,

l'omission des revenus réels. Soit, les problèmes soulevés sont plutôt d'ordre conceptuel : « *il est impossible de faire baisser le niveau de vie des gens* » ; « *cela va déclencher une guerre civile* » ; « *les riches auront la haine* » ; « *dans notre société capitaliste, c'est impensable* ». De plus, le lien revenu-émissions ne semble pas toujours intuitif et ne constitue pas forcément une justification évidente et suffisante pour la mise en place d'un revenu maximal. Dire « *gagner moins d'argent pour polluer moins* » ne semble pas raisonner comme une évidence pour beaucoup de répondant·e·s : « *si on veut agir sur le climat, il faut une proposition liée au climat. Si on veut agir sur les disparités de revenus, il faut se concentrer là-dessus* ».

Certaines personnes soutiennent l'idée d'une taxe élevée, mais ne sont pas en faveur d'un taux qui atteint 100%. Par ailleurs, quelqu'un·e s'inquiète de l'impact du plafonnement des revenus sur la sécurité sociale. Quelqu'un·e d'autre pense que les personnes riches pourraient se retrouver endettées ou en situation précaire. Une personne interrogée dit qu'il faudrait commencer par lever les tabous autour des revenus. Une autre propose la dotation d'un revenu à l'échelle d'une vie plutôt qu'un plafonnement mensuel. Enfin, plusieurs répondant·e·s s'accordent à dire que l'instauration d'un revenu maximal prendrait du temps et ne pourrait pas se faire « *du jour au lendemain* », ce qui contraste avec l'urgence de la situation et souligne la lenteur d'une transformation en profondeur du système.

Le quota carbone suscite beaucoup de réflexions et controverses. Peu de répondant·e·s s'expriment inconditionnellement « pour » cette proposition. Et ce, bien que la plupart exprime qu'il s'agisse d'une bonne idée. Durant les entretiens, le rachat, la correction pour la responsabilité historique des pays du Nord et la stricte égalité *versus* l'équité ont été abordés. Il apparaît que la majorité des personnes s'exprime en défaveur d'un quota carbone réparti de manière égale entre les individu·e·s. Les répondant·e·s préfèrent un quota qui tienne compte des spécificités et des besoins individuels. Néanmoins, les personnes considèrent que cela serait titanesque à mettre en œuvre. Deux personnes proposent alors un quota carbone relatif à des postes importants tels que les loisirs ou les déplacements en avion. Le rachat de quotas suscite le plus de réactions vives : « *non, clairement : non.* » ; « *on pervertit tout le principe, tu rends le système spéculatif* » ; « *c'est déroutant que payer plus permette de polluer plus* » ; « *tout ce qui permet de se substituer de son rôle de citoyen via l'argent n'est pas une bonne idée* ». Il est toutefois mentionné qu'il existe des situations exceptionnelles pour lesquelles le rachat peut être utile ou nécessaire⁵¹. Le risque que l'instauration d'un quota carbone augmente les inégalités socio-économiques est soulevé. Pour les personnes de cet avis, la charge mentale de la mesure n'est pas identique pour tout le monde et les différentes franges de la population ne seraient pas impactées de la même manière. Suivant cette optique, par exemple, la lourde empreinte carbone d'un logement mal isolé devrait revenir aux propriétaires plutôt qu'aux locataires. En résumé, pour un bon nombre de personnes, il faut garder la justice sociale à l'esprit. En outre, la crainte que le quota constitue un « *traçage numérisé* » a aussi été exprimée : « *il ne faudrait pas que cette bonne idée de responsabiliser chacun soit un cheval de Troie pour de l'ingérence dans la vie de tout le monde* ». De plus, une question se pose concernant ce qu'il se produit si le quota carbone venait à être épuisé avant sa date d'échéance⁵². Au sujet de la correction pour la responsabilité historique des pays du Nord, les réponses sont très disparates. Quand bien même l'idée est décrite comme moralement acceptable voire éthiquement indispensable, sa matérialisation paraît trop abstraite et trop éloignée de notre société pour être envisageable : « *il ne faut pas faire peser sur les gens le poids du passé* » ; « *c'est une élite qui s'est enrichie et a profité de tout cela, ça n'est pas le reflet du souhait de la population de l'époque* » ; « *c'est une bonne idée, mais est-ce que j'ai envie de faire ça ? C'est comme nous dire qu'on doit vivre comme des pauvres* » ; « *c'est pas seulement utile, c'est, éthiquement, il faut* » ; « *de nombreuses populations locales sont peu informées des enjeux historiques. Augmenter leur quota carbone sans explication ni solution concrète par rapport à leur réalité quotidienne, ça n'aurait pas de sens. Après, s'il*

⁵¹ Par exemple pour des raisons familiales, en cas de soins médicaux, de dons d'organes, de décès.

⁵² Les idées évoquées sont : appliquer ce que la loi dira, punir via la prison, travailler dans des projets de compensation carbone, un accompagnement avec un organisme prévu à cet effet, un système de crédits.

y un travail au préalable, dans ce contexte-là, oui, ça aurait énormément de sens évidemment ». Faire une séparation entre un quota carbone privé et un quota carbone professionnel ne fait pas l'unanimité non plus. Certaines personnes pensent qu'il faut séparer les deux puisque certains métiers contraignent à des déplacements polluants : *« moi c'est mon métier qui me fait polluer énormément. L'option "transports" elle n'existe même pas »* ; *« je dois aller au Maroc, ils me font prendre l'avion, je n'ai pas le choix »*. Tout le monde n'est pas de cet avis, certain·e·s répondant·e·s préfèrent ne pas faire de distinction entre les des deux sphères, pour éviter de laisser *« la porte ouverte aux contournements⁵³ »*. Lors des entretiens, la responsabilité des entreprises et des gouvernements est périodiquement recentrée. Certaines personnes trouvent qu'un quota carbone pour ces acteurs serait (plus) judicieux : *« on met sur l'individu des choses qui ne sont pas de sa responsabilité »* ; *« les entreprises ne font pas assez parce que les politiciens sont potes avec »*. Des réflexions ont lieu sur la difficulté de mettre un prix sur le carbone et sur la destruction de l'environnement : *« pourquoi et comment mettre un prix sur cela ? »*. Pour la personne citée, les quotas, et encore plus leurs rachats, étayaient une vision capitaliste du monde. Toujours selon elle, on ne peut pas aligner sur un même système de valeurs l'argent et la vie. Une dictature verte semble alors pour elle la seule solution pour préserver et restaurer la nature. Quelqu'un·e d'autre met en garde sur le fait qu'un quota carbone (uniquement axé sur le climat donc) risque de nous faire passer à côté de la cible écologique globale. Quelqu'un·e a proposé l'idée de faire un *crash test* à l'échelle d'une ville ou d'une région. Parallèlement, le souhait de plusieurs répondant·e·s s'est tourné vers une implémentation à l'échelle européenne ou mondiale.

La plupart des personnes interrogées se positionne en faveur d'une limitation des biens de luxe et plus particulièrement en faveur d'une interdiction, plutôt qu'une taxation. Néanmoins et à nouveau, même si, moralement, l'idée de restreindre les biens de luxe est acceptée, elle paraît, pour de nombreux·ses répondant·e·s, impossible dans la pratique. Par ailleurs, plusieurs personnes rappellent la nécessité d'une jurisprudence pour les cas exceptionnels. Évidemment, le quota carbone exclurait *de facto* certains biens de luxe. Parmi les justifications qui accompagnent les avis plutôt favorables, l'idée de priorité apparaît : *« dans une situation de crise, on commence par les choses dont on peut facilement se passer »*. L'implémentation de la mesure à l'échelle européenne est parfois préférée à l'échelle nationale, notamment en raison de la différence de portée (et donc d'impact) de la mesure, mais aussi en raison de la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'UE⁵⁴. La difficulté de définir ce qu'est un bien de luxe est régulièrement débattue : *« est-ce qu'un tableau de Picasso est un bien de luxe ? »* ; *« où est la limite ? »*. Pour les répondant·e·s, qualifier un bien de luxueux relève d'un jugement subjectif plutôt que d'une vérité objective. Pour quelqu'un·e, il faudrait avant tout *« réintroduire une plus grande conscience de ce qu'est un bien de luxe⁵⁵ »*. Pour plusieurs répondant·e·s, le fait que certains hobbies relèvent du luxe semble sensible, car *« on ne choisit pas vraiment ses passions »*. En outre, des solutions technologiques ont été avancées comme *« des jets qui ne polluent pas »*.

Finalement, il est demandé aux personnes de classer les trois propositions selon leur ordre de préférence. Parmi les six combinaisons possibles⁵⁶, la hiérarchie qui se dégage légèrement est la suivante : Revenu maximal > Interdiction des biens de luxe > Quota carbone. Au total, cinq personnes placent le revenu maximal en premier et l'interdiction des biens de luxe arrive quatre fois en tête⁵⁷. Le quota carbone est placé deux fois comme la priorité. Des personnes priorisent certaines mesures en

⁵³ Un contournement imaginé est, par exemple, de demander à son employeur·euse d'acheter ses billets d'avion.

⁵⁴ Article 3, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, article 21 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), titres IV et V du traité FUE, article 45 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/147/la-libre-circulation-des-personnes>

⁵⁵ L'exemple cité par cette personne est les mandarines à l'occasion de la Saint Nicolas. Il y a une ou deux générations, cela constituait un bien de luxe.

⁵⁶ $3! = 3 * 2 * 1 = 6$ combinaisons possibles.

⁵⁷ Une personne avait choisi deux combinaisons équivalentes (cfr. Annexe VIII Tableau 35 pour plus de détails).

vertu du fait qu'elles ne les touchent pas directement et ne risquent pas de les concerner à l'avenir. Un besoin de confiance dans les décideur·euse·s politiques est aussi manifesté.

Après avoir abordé des mesures assez générales de plafonnement, l'avis des personnes est sondé par rapport à trois propositions plus précises, à savoir la taxation de la viande rouge, l'interdiction des voitures de société et la limitation du nombre de vols en avion. Face à ces mesures, les opinions sont, une fois de plus, contrastées. Une observation commune aux différentes mesures est la crainte qu'elles manquent d'inclusivité, soient injustes et touchent disproportionnellement les plus faibles revenus⁵⁸.

La nécessité d'un accompagnement des agriculteur·trice·s de la filière est mentionnée. En outre, une personne est d'accord de surtaxer la viande importée, mais pas la production locale. D'autres personnes semblent plutôt « pour » la taxation de la viande et avancent qu'il est logique de payer les externalités d'un produit selon le principe du pollueur-payeur. Pour plusieurs personnes, il y a un manque de sensibilisation à la cause végétarienne, mais aussi un manque d'informations sur la question carnée. Par conséquent, il y aurait risque de carence pour les publics non avertis qui végétaliseraient leur assiette. Une personne était d'accord avec la taxation « *en attendant que la viande disparaisse de nos habitudes* ». Finalement, quelqu'un·e préférerait l'interdiction à la taxation car, « *si c'est mauvais, il faut enlever et c'est tout* ».

La question relative à la limitation des vols en avion a souvent été de pair avec un commentaire sur l'insuffisance du budget alloué aux transports en commun, en particulier aux trains. La mondialisation et la multiculturalité sont présentées comme des obstacles à la restriction des déplacements aériens : « *aujourd'hui, c'est très facile de voyager. Nous sommes dans un monde où les gens ont fondé des familles à l'autre bout du monde* ». Comme pour le quota carbone, la séparation entre les sphères privées et professionnelles demeure discutée. Certaines personnes pensent qu'il ne faut pas séparer les deux afin de se prémunir des dérives, d'autres pensent que c'est préférable, car le choix n'est pas toujours laissé par les employeur·euse·s. Par ailleurs, plusieurs alternatives sont formulées par les répondant·e·s. Ainsi, l'idée de recevoir un nombre de voyages qu'il est possible de réaliser en avion semble plutôt acceptée. D'autres propositions suggèrent la taxation des premières classes ou la suppression des vols de courtes durées, par exemple de cinq heures. Une autre proposition est de raréfier les déplacements en avion en limitant le nombre de destinations et de dates.

Il est demandé aux personnes ce qu'elles pensent de l'interdiction de la voiture de société. Pour certain·e·s, la voiture de société doit avant tout répondre au besoin de se déplacer dans un cadre professionnel. Ainsi, la « *grosse voiture cylindrée de société* » n'a pas de sens, puisqu'elle dépasse ce dernier. L'idée n'est pas qu'elle permette de partir en vacances avec sa famille ou de faire ses courses le week-end. Les alternatives proposées sont par exemple une flotte de véhicules légers, électriques et partagés ou le remboursement des transports en commun. Il est aussi dit que la voiture de société sert parfois de justification à un moindre salaire, ce qui n'est pas correct. Ce qui est commenté d'être encore moins correct est l'impossibilité de refuser la voiture de société dans certains cas. Une personne trouvait la voiture de société utile en zone rurale peu desservie.

Pour conclure les entretiens, il était demandé aux personnes leurs idées pour réduire les inégalités et l'impact sur le climat en Belgique. Voici leurs réponses :

- « *Décarboner les services publics* » ;
- « *Supprimer la notion de rareté* » ;
- « *Développer les transports en commun* » ;
- « *Limiter les importations* » ;
- « *Aides, subsides* » ;
- « *Réduire les transports non essentiels* » ;

⁵⁸ Cette remarque a été formulée à l'égard de la taxation de la viande rouge et de l'avion, pas nécessairement à l'égard de la voiture de société qui est souvent associée à une situation socioprofessionnelle confortable.

- « Sensibiliser, conscientiser, éduquer, convaincre » ;
- « Créer des espaces de paroles, développer l'intelligence émotionnelle » ;
- « Développer la solidarité internationale » ;
- « Taxe carbone sur les produits » ;
- « Sobriété heureuse » ;
- « Rémunérer les personnes au foyer (souvent de genre féminin) » ;
- « Supprimer l'héritage » ;
- « Hyper-réguler voire interdire la publicité » ;
- « Économie circulaire, réparabilité » ;
- « Faire disparaître la maison quatre façades » ;
- « Limiter la vitesse à 100 km/h sur autoroute » ;
- « Limiter le nombre de données numériques par personne » ;
- « Adapter le paysage urbain aux mobilités douces » ;
- « Taxer le kérosène » ;
- « Rénover massivement » ;
- « Mettre un indicateur environnemental sur le ticket de caisse⁵⁹ » ;
- « Taxer les entreprises polluantes » ;
- « Développer le télétravail structurel et le partage des espaces de travail ».

⁵⁹ Ou sur les produits, à l'image du Nutri-score.

Discussions

L'objet central de cette recherche porte sur la perception qu'ont les citoyen·ne·s belges des mesures post-croissance à l'égard de leur double enjeu éco-social. Pour répondre à cette question, une triangulation des observations empiriques est réalisée, point par point. Les analyses sont mises en perspective avec la revue de littérature préalablement examinée.

Le lien revenu-émissions

Les entretiens de Martin traduisent que la plupart des personnes interrogées sont capables d'expliquer le lien revenu-émissions. Elles venaient toutefois de lire un document qui l'expliquait (*cf.* Annexe I). Le questionnaire en ligne corrobore ces résultats et suggère même une adéquation avec la corrélation puisque 76% des répondant·e·s estiment que l'affirmation « *Plus on est riches, plus notre empreinte carbone est élevée* » est correcte. Les entretiens individuels présentent la même tendance, quoi que de manière plus nuancée, puisque la compréhension de cette corrélation n'a pas été explicitement vérifiée. Cette affirmation repose sur le fait que seule une personne a remis en cause la validité de la corrélation.

Dans le questionnaire en ligne, l'acceptation de sept mesures avait été mesurée à l'aide d'une échelle linéaire (*cf.* Annexe IV). Comme déjà évoqué (*cf. supra Présentation des résultats*), les moyennes arithmétiques et les écart-types des valeurs obtenues sur cette échelle linéaire ont été calculés. Ces éléments sont repris dans le Tableau 5 situé à la page suivante. Les calculs ont été faits en séparant l'échantillon en trois catégories, à savoir :

- Les personnes qui avaient précédemment répondu que la corrélation revenu-émissions était correcte ;
- Les personnes qui avaient répondu qu'elle était incorrecte ;
- Les personnes qui ne savaient pas/étaient sans avis.

Il apparaît que la catégorie de personnes indiquant que la corrélation revenu-émissions est correcte soutient plus fortement l'ensemble des sept mesures. Les personnes qui pensent qu'il n'y a pas de corrélation revenu-émissions présentent, quant à elles, des moyennes moins élevées pour quatre propositions : les deux propositions de revenu maximal et les deux propositions relatives à un quota carbone. Les personnes qui ne savent pas/sont sans avis font baisser la moyenne de trois propositions : les deux propositions relatives aux biens de luxe et la taxe carbone sur des biens émissifs (viande, avion, voiture, etc.). Ces résultats conduisent à supposer l'existence d'un lien entre l'adéquation avec la corrélation revenu-émissions et l'acceptation des mesures post-croissance de plafonnement.

Concept statistique <i>Segment d'échantillon</i>	Interdiction des biens de luxe	Taxation des biens de luxe	Revenu maximal de 14 000€	Revenu maximal de 5 500€	Quota carbone de 3,5 t	Quota carbone de 1,9 t	Taxe carbone (viande, avion, voiture, etc.)
Moyenne <i>Toute catégorie confondue</i>	3,81	4,45	3,78	3,00	3,02	2,66	3,44
Moyenne <i>« Plus on est riches, plus notre empreinte carbone est élevée »</i>	3,89	4,66	3,98	3,11	3,19	2,76	3,59
Moyenne <i>« Je ne sais pas / sans avis »</i>	3,2	3,7	3,7	3,3	2,9	3	2,8
Moyenne <i>« Il n'y a pas de corrélation entre la richesse et l'empreinte carbone d'un individu »</i>	3,71	3,81	2,86	2,33	2,29	2,05	3,05
Variance <i>Toute catégorie confondue</i>	1,30	0,92	2,22	2,20	1,77	1,51	2,05
Écart-type <i>Toute catégorie confondue</i>	1,14	0,96	1,49	1,48	1,33	1,23	1,43

Tableau 5 - Statistique des réponses obtenues sur l'échelle linéaire du questionnaire en ligne

Le tableau ci-dessus met en lumière que l'acceptation des mesures est plus faible quand le plafond proposé l'est également. En effet, la moyenne arithmétique, tout catégorie confondue, pour le revenu maximal de 14 000€ est de 3,98. Elle descend à 3,11 pour le revenu maximal de 5 500€, ce qui est proche de la neutralité (3 étant la valeur attribuée à « neutre » sur l'échelle linéaire). La différence est encore plus prononcée pour le quota carbone. La moyenne obtenue sur l'échelle linéaire passe de 3,19 quand le quota s'élève à 3,5 tonnes à 2,76 quand il est de 1,9 tonne.

La littérature relevait que la polarisation croissante des environnements politiques constituait un climat défavorable aux mesures de plafonnement (Hickel, 2022 ; Gössling et Humpe, 2023). L'opposition à des mesures post-croissance peut venir de segments variés, notamment des groupes adhérents à une idéologie de droite (Gugushvili, 2021). Parmi les personnes qui pensent que la corrélation revenu-émissions est incorrecte ou qui ne savent pas/sont sans avis, l'idéologie politique de droite est relativement surreprésentée par rapport au troisième groupe (qui trouve la corrélation correcte). L'échantillon dans son entièreté comprend 13,2% de personnes se situant plutôt à droite tandis que cette proportion s'élève à :

- 6,12% pour les personnes qui pensent que la corrélation est correcte ;
- 10% pour les personnes qui pensent que la corrélation est incorrecte ;
- 28,5% pour les personnes qui ne savent pas/sont sans avis.

Toujours dans le questionnaire en ligne, les trois seules personnes ayant qualifiées toutes les propositions de « pas du tout acceptable » sur l'échelle linéaire se réclamaient d'extrême droite, de droite et du centre. Chacune de ces trois personnes avait répondu quelque chose de différent au sujet de la corrélation entre l'empreinte carbone et le revenu.

Observations communes aux trois échantillons

Pour Gugushvili (2021), le public ne réagira pas forcément négativement à des politiques audacieuses à condition qu'elles produisent des retombées écologiques concrètes. Les présents résultats tendent également vers cette conclusion. Beaucoup de mesures proposées aux personnes interrogées ont été bien reçues sur le fond. C'est plutôt la forme et la mise en œuvre concrète des propositions qui se prêtaient à des discussions. Régulièrement, les participant·e·s relevaient le bon sens conceptuel des mesures. Spash (2015) avançait que le mécontentement des habitant·e·s des pays riches n'avait pas été aussi important depuis les années 1970. Neuf ans plus tard, ces propos font toujours écho, en attestent les nombreuses critiques du système formulées par les participant·e·s. Dans les discours, se retrouve un besoin de refonte complète du système capitaliste qui dégrade l'environnement (Windegger et Spash, 2022) et façonne les inégalités. Hickel (2022) soulignait que les personnes, à travers le monde, étaient en attente d'un système meilleur. Pour parvenir à une transformation du système, Spash (2016) concevait que les individu·e·s devaient changer de comportement, mais que la manière dont cela est censé se faire demeure contestée. Effectivement, les répondant·e·s ont proposé des idées très différentes pour arriver aux changements qui s'imposent et les désaccords sur la manière la plus appropriée d'opérer une transition sont nombreux. Par exemple, la littérature indiquait qu'étant donné le manque d'autorégulation des personnes riches, il était nécessaire d'élargir la notion de responsabilité individuelle (O'Garra et Fouquet, 2022). Cet argument est partagé par une partie des répondant·e·s, pendant que d'autres affirment l'inverse.

La littérature avançait que la décroissance demandait aux individu·e·s d'adapter leur identité, leurs objectifs et le sens donné à la vie (Büchs et Koch, 2019, cité·e·s dans Gugushvili, 2021). Cette perspective a été relayée à plusieurs reprises par des personnes qui abordaient spontanément des thèmes tels que la manière de vivre, le système de valeurs, la notion de réussite ou encore l'identité.

La théorie de l'intérêt personnel (Brenzau, 2010 ; Calzada et al., 2014 ; Lipsmeyer and Nordstrom, 2003, cité·e·s dans Emilsson, 2022) statuait que les individu·e·s étaient sensibles aux risques qui les touchaient. Cette théorie avait été à la fois confirmée et infirmée par la littérature. Cette recherche n'a pas vérifié si les personnes en faveur de politiques redistributives étaient à risque de dépendre des services sociaux, comme le suggère cette théorie. Toutefois, le raisonnement en sens inverse a été observé. En effet, dans les entretiens, certaines personnes ont préféré ou priorisé des mesures en vertu du fait qu'elles ne les touchaient pas directement et ne risquaient pas de les toucher à l'avenir. Ce phénomène s'est observé à l'égard de l'interdiction des biens de luxe, du revenu maximal, de la taxation de la viande et de la voiture de société. *A contrario*, des répondant·e·s se sont opposé·e·s au revenu maximal car ils espéraient un jour gagner un revenu important et ne voulaient pas être freiné·e·s par une quelconque mesure. Un raisonnement analogue a été entendu au sujet de la limitation des vols en avion. Les personnes qui prenaient l'avion, avaient de la famille à l'étranger ou connaissaient des personnes qui voyageaient en avion étaient plus hostiles à une mesure restrictive en la matière que les personnes qui ne faisaient pas usage de ce moyen de transports.

D'après la littérature, les personnes à la retraite ne manifestent pas de soutien en faveur des politiques redistributives (Jæger, 2006 ; Linos et West, 2003, cité·e·s dans Emilsson, 2022). Le questionnaire en ligne a récolté l'avis de sept personnes retraitées (soit 5,4% de l'échantillon). La majorité soutenaient fortement la plupart des mesures proposées.

Il apparaît assez clairement que le triangle de l'inaction de Pierre Peyretou et les douze discours de l'inaction climatique (Lamb et al., 2020) ont grandement été mobilisés par un nombre important de répondant·e·s. Le Tableau 37 (cfr. Annexe X) met en relation des extraits d'entretiens avec la théorie des douze discours de l'inaction (Lamb et al., 2020). Cette classification met en lumière que la moitié des discours identifiés par les auteur·e·s a été sollicitée. Au sujet du triangle de l'inaction, le renvoi de la responsabilité vers d'autres acteurs s'observe à tous niveaux. Il s'agit des réponses de type « *oui, mais l'autre [pays, personne, entreprise, ministre, etc.] pollue plus/aussi* ». Dans les entretiens de Martin, la faute est plusieurs fois renvoyée vers les pays BRICS et d'Afrique. En revanche, ce phénomène ne se produit pas dans les deux autres échantillons où les répondant·e·s pointent plutôt la responsabilité des entreprises et des gouvernements. Ce dernier élément pourrait alors être mis en prise avec l'article de Spash (2016) qui insistait sur la nécessité d'une transformation simultanée des individu·e·s et des structures sociales afin de parvenir à une véritable transformation sociale et écologique. Un autre argument issu de la littérature est que les gouvernements doivent trouver des moyens d'encourager des changements de comportement pour réduire la surconsommation (Haberl et al., 2020 ; Wiedmann et al., 2020 ; Gough, 2017 ; Lorek and Fuchs, 2013 ; Sanne, 2002, cité·e·s dans O'Garra et Fouquet, 2022).

La nécessité d'une implémentation à l'échelle européenne ou mondiale des mesures est évoquée, tout comme l'impératif de prendre en compte la justice sociale. Ces commentaires font écho à une recommandation de François et al. (2023) qui est de concevoir des politiques dans le cadre d'un ensemble plus large comprenant des mesures sociales. D'autres auteur·e·s mettaient en avant cette préoccupation sociale (Lévy, 2021 ; Chancel, 2022 ; Emilsson, 2022 ; Chancel et al., 2023 ; Upham et al., 2023). Les besoins d'équité et d'efficacité avancés par Chancel et al. (2023) sont relayés par certain·e·s répondant·e·s. En définitive, face au changement climatique et à ses conséquences, ce ne sont pas les personnes à faibles revenus qui doivent faire le plus d'efforts.

L'idée selon laquelle les personnes riches sont égoïstes, irresponsables, ne veulent pas partager ou encore dépensent de manière inconsidérée se retrouve dans de nombreux discours. Le scepticisme et les anticipations de contournements des mesures reviennent fréquemment. Bien que relativement marginales, des idées techno-solutionnistes se retrouvent dans les trois échantillons. Plus fréquemment, la liberté individuelle est invoquée pour expliquer un désaccord avec les mesures proposées. Parmi les alternatives, l'éducation, la sensibilisation et la transformation du système de valeurs sont régulièrement avancés. Enfin, des arguments méritocratiques accompagnés de la théorie du ruissellement ont été observés, principalement dans les entretiens de Martin et dans les réponses au questionnaire en ligne.

Le revenu maximal

Pour Roman (2011) il vaut mieux travailler sur les inégalités de revenus pour réduire les inégalités d'empreinte écologique. Comme l'indiquait le Tableau 4 (p.41) qui synthétisait les résultats du questionnaire en ligne, le choix d'une mesure plutôt qu'une autre semble dépendant du but poursuivi. La réduction des inégalités d'empreinte écologique n'a pas été abordée dans le questionnaire, qui portait sur la réduction de notre impact sur le climat. Pour ce faire, 16,3% des répondant·e·s (soit 21 personnes sur 129) avaient choisi le revenu maximal. 18 de ces personnes avaient précédemment répondu que la corrélation positive revenu-émissions était correcte, ce qui corrobore notre observation précédente selon laquelle il y aurait un lien entre l'acceptation de la corrélation et l'acceptation des mesures. Parmi ces 18 personnes, 11 se situent plutôt à gauche sur l'axe politique et quatre se situent plutôt à droite. Par ailleurs, un tiers des personnes sont âgées de 25 à 34 ans. Il est néanmoins nécessaire de tempérer ces deux dernières observations, puisqu'il s'agit de l'idéologie politique et de la tranche d'âge les plus (sur)représentées de l'échantillon (cfr. Annexe VII pour plus de détails).

Comme précédemment souligné, les plafonds demeurent neutres à l'égard des inégalités, à l'inverse des ratios (Jobin, 2018). Lors des entretiens individuels, la tension salariale semblait nettement plus acceptée que le plafonnement seul par une majorité de répondant-e-s. De surcroît, cette idée revient quelques fois spontanément dans les réponses ouvertes du questionnaire en ligne. Elle n'a pas été abordée dans les entretiens de Martin.

L'un des arguments de François et al. (2023) pour des mesures de plafonnement était l'intégration de limites. Nous mettons cette justification en parallèle avec les discours selon lesquels le mode de vie des personnes à hauts revenus ne prenait pas compte des limites sociales et environnementales. La justification de Parrique (2020) à l'imposition de limites tenait dans le fait qu'il est problématique de détenir de l'argent excédentaire dans un monde présentant des niveaux extrêmes de pauvreté. Cette justification a également été entendue dans les réponses. Par ailleurs, Sovacool (2022) soulignait que la richesse et la surconsommation ne rendaient pas plus heureux-se. Cette dernière assertion nécessite cependant d'être nuancée avec d'autres études sur le sujet (voir notamment Brickman, P. et Campbell, D.T., 1971 ; Brickman et al., 1978 ; Kahneman, D. et Deaton, A., 2010 ; Killingsworth et al., 2023).

Parmi les justifications en faveur du plafonnement des revenus, se retrouvent aussi les impératifs socio-économiques et écologiques, le dépit envers le quota carbone ou encore les excès des personnes riches. Dans les entretiens de Martin, c'est la raison climatique qui était principalement mobilisée pour justifier le soutien à la mesure. Cependant, dans les entretiens individuels, il ressort que le lien entre le revenu et l'empreinte carbone n'est pas toujours intuitif. Par conséquent, instaurer un revenu maximal pour une raison climatique ne fait pas toujours sens pour les personnes interrogées.

Le quota carbone

Le croisement des observations relatives au quota carbone et à l'interdiction des biens de luxe s'effectue sur base des résultats du questionnaire en ligne et des entretiens individuels puisque les entretiens de Martin ne portaient pas sur ces deux thématiques.

Dans le questionnaire en ligne, le quota carbone demeure la réponse la plus choisie pour réduire notre impact sur le climat. Cette observation contraste avec les résultats précédemment obtenus sur l'échelle linéaire (toujours dans le questionnaire). Près de 33% de l'échantillon qualifient le quota carbone de 3,5 tonnes de « pas du tout acceptable » ou « plutôt pas acceptable » et ce chiffre monte à 43,5% pour le quota de 1,9 tonne. Pourtant, 41,1% choisissent le quota carbone pour réduire notre impact sur le climat. Beaucoup de personnes, sur l'échelle linéaire, se sont exprimées par la neutralité. L'explication supposée est qu'exprimer des données en tonnes de CO₂e est trop abstrait.

Dans le but de réduire à la fois les inégalités et notre impact sur le climat, la réponse privilégiée par les participant-e-s du questionnaire demeure, à nouveau, le quota carbone. Néanmoins, dans les entretiens individuels, les personnes interrogées expriment des réponses nuancées voire hostiles à l'égard du quota et de ses dérives potentielles. La correction pour la responsabilité historique des pays du Nord, le rachat des quotas et l'interdiction des voitures de société n'ont pas été abordés dans le questionnaire en ligne, bien que ces éléments aient tous été rencontrés dans les réponses ouvertes.

Une des craintes formulées par les répondant-e-s à l'égard du quota carbone est le risque qu'il constitue une mesure antisociale qui toucherait disproportionnellement les plus faibles revenus. La théorie de la prospérité (voir Gugushvili, 2021) avançait que l'environnement était un bien supérieur (Diekmann et Franzen, 1999, cités dans Gugushvili, 2021), c'est-à-dire un bien dont la consommation augmente plus que proportionnellement quand le revenu augmente. Quand le revenu augmente, le compromis entre l'environnement et la consommation diminue, parce que les individu-e-s ont les moyens de se permettre les deux. Dans la littérature, la théorie des capacités personnelles était retenue

pour expliquer les attitudes à l'égard de l'environnement (Stern, 2000 ; Zahran et al., 2006 ; cité-e-s dans Emilsson, 2022). D'après cette théorie, les individu-e-s ayant un statut socioprofessionnel plus élevé réagissent aux risques environnementaux car iels en ont les capacités personnelles. Ces capacités les rendent réceptifs aux préoccupations environnementales. Bien que la première théorie manque de bases empiriques (Roman, 2011), elle fait écho à l'appréhension que le quota carbone constitue une charge mentale disproportionnée pour les personnes qui n'ont pas les capacités matérielles de se préoccuper de l'environnement.

En outre, la taxe sur des biens émissifs (viande, voiture, avion, etc.) est soutenue par une faible majorité des participant-e-s : 54,8% des personnes qualifient cette mesure de « tout à fait acceptable » ou « plutôt acceptable » ; 16,5% sont neutres et 28,6% la qualifient de « pas du tout acceptable » ou « plutôt pas acceptable ». Durant les entretiens individuels, les positionnements par rapport à ces mesures étaient variés et argumentés de différentes manières.

La limitation des biens de luxe

Les biens de luxe tels que les yachts et les jets privés étaient régulièrement cités par les personnes interrogées par Martin pour expliquer l'empreinte carbone élevée des personnes à hauts revenus. L'utilisation de l'avion était quelques fois associée à un travail important, qui justifiait de tels trajets.

La taxation des biens de luxe constituait la mesure la plus fortement soutenue sur l'échelle linéaire du questionnaire en ligne : 91,5% de l'échantillon (soit 118 personnes sur 129) la qualifient de « tout à fait acceptable » ou « plutôt acceptables ». Par conséquent, cette mesure affiche la moyenne la plus élevée du Tableau 5 (4,66) et l'écart-type le plus faible (0,96). Ce dernier élément indique que les données sont moins dispersées autour de la moyenne que pour les autres propositions. Quant à l'interdiction, 66,7% (soit 86 personnes) la qualifient de « tout à fait acceptable » ou « plutôt acceptable ». Cette observation contraste avec les résultats des entretiens individuels, où les répondant-e-s semblaient plutôt préférer l'interdiction à la taxation des biens de luxe.

Les principaux-ales émetteur-trice-s de gaz à effet de serre entraînent un effet Veblen (Chancel et al., 2023). En associant un niveau de consommation élevé à un statut social élevé qui les distingue, iels peuvent encourager un niveau de consommation plus intensément carboné au sein des classes moyennes (ibid.). Dans un système plus égalitaire, cet effet Veblen serait atténué (ibid.). Plusieurs personnes, dans le questionnaire en ligne et lors des entretiens individuels, ont exprimé cet effet dans leur mot.

Réponse à la question de recherche

Pour rappel, la question de recherche de ce mémoire porte sur la perception des citoyen-ne-s belges des mesures post-croissance à l'égard de leur double enjeu éco-social. Bien que plusieurs tendances aient été mises en lumière *supra* (cfr. *Présentation des résultats et Discussion*), il n'existe pas de réponse simple à cette question. Et pour cause, les résultats de la partie empirique révèlent une grande diversité d'opinions et d'attitudes, justifiées par des motivations diverses. En outre, il est nécessaire de considérer la complexité des concepts auxquels cette question fait référence et de ne pas se précipiter vers une réponse généralisée. De plus, il semblerait que la perception soit dépendante de certains facteurs. Par exemple, dans le cadre de ce mémoire, nous avons identifié que la hauteur du plafond et le but poursuivi par une mesure engendraient des différences dans les résultats. Les observations indiquent également que la compréhension du lien revenu-émissions a un impact positif sur l'acceptation des mesures. En définitive, la perception des citoyen-ne-s belges des mesures post-croissance peut être qualifiée de complexe, en construction et nuancée. Dès lors, cantonner cette perception à une seule réponse univoque n'aurait que peu de sens, chaque individu-e ayant exprimé sa propre compréhension et interprétation des concepts présentés.

Contribution à la littérature

Bien que largement enrichies ces dernières années, les recherches sur les thématiques qui viennent d'être abordées dans ce mémoire demeurent encore quelque peu timides (François et al., 2023 ; Upham et al., 2023). Dès lors, notre travail a permis à la fois d'enrichir l'existant en la matière et de témoigner de la nécessité de continuer les recherches dans ce domaine. La présente recherche apporte sa pierre à l'édifice des mesures post-croissance de plafonnement pour plusieurs raisons.

Paulson et Büchs (2022) témoignaient de la nécessité de comprendre les stratégies qui soutiennent la transformation post-croissance et qui sont acceptables aujourd'hui. La partie empirique a pu amener une compréhension partielle de certains des mécanismes de réticence et d'acceptation à l'égard des mesures. Elle a fait saillir des tendances en tenant compte des répétitions, mais aussi des différences. Ces observations participent à une plus grande compréhension de l'opinion publique sur les mesures post-croissance. Ce point est essentiel étant donné que l'adoption de mesures éco-sociales nécessite une approbation du public pour légitimer leur mise en œuvre (Ejelov et Nilsson, 2020, cité-e-s dans Paulson et Büchs, 2022 ; Gugshvili et Otto, 2023 ; Upham et al., 2023). L'une des conditions pour engager la transition est l'organisation d'un espace suffisamment grand pour exercer la démocratie (Cassiers et al., 2018). Bien sûr, ce mémoire ne constitue pas un espace de démocratie *stricto sensu*. Toutefois, en ayant recolté l'avis des personnes, en ayant essayé de les comprendre, de se mettre à leur place et en leur ayant laissé voix au chapitre sur ces sujets, cette recherche aspire à être une contribution à la construction collective et démocratique de ces mesures. De surcroît, identifier les barrières à l'acceptation est important pour y remédier et permettre une action politique (Paulson et Büchs, 2022).

Finalement, ce mémoire aura au moins permis d'initier des réflexions dans l'esprit des participant-e-s qui, pour la plupart, ne s'étaient ou n'avaient jamais été interrogé-e-s en profondeur sur ces sujets. Ensemble, ces contributions participent à l'enrichissement de la compréhension de la perception des mesures éco-sociales que sont les plafonnements.

Conclusion

Après avoir récolté et analysé les avis de 181 personnes⁶⁰, les résultats ne révèlent pas de tendance unique, mais bien une pluralité d'opinions. L'acceptation des mesures semble dépendre de multiple facteurs, tels que la clarté des propositions, la hauteur des plafonnements suggérés et la compréhension lien revenu-émissions. Le scepticisme et les possibilités de contournement sont des appréhensions inhérentes aux trois principales mesures discutées.

Au niveau du plafonnement des revenus, les personnes interrogées acceptent plus souvent et plus fortement une tension salariale ou un ratio plutôt qu'un plafonnement seul. La hauteur du plafond et le niveau d'acceptation semblent liés et l'argumentation sociale a plus de sens que le motif écologique.

Il n'y a pas d'arbitrage clair entre l'interdiction et la taxation des biens de luxe. Cette mesure est plutôt motivée par des raisons écologiques que sociales. La subjectivité relative à la définition des biens de luxe pose question.

L'idée du quota carbone, tout comme sa mise en œuvre concrète, suscite d'importants clivages parmi les participant-e-s. Toutefois, un accord semble émerger autour de la préférence de ne pas rendre possible le rachat des parts inutilisées de quotas. Il n'y a pas de consensus quant au fait de distinguer ou non le quota carbone privé du quota carbone professionnel. Bien que l'introduction de la responsabilité historique des pays du Nord fasse sens moralement, elle demeure plutôt rejetée dans la pratique.

En définitive, la décolonisation des imaginaires de Serge Latouche a encore de beaux jours devant elle. Néanmoins, il est important de souligner que les opinions partagées par une large partie des répondant-e-s sont animées par la volonté altruiste d'un monde plus juste. Les changements suggérés sont variés, créatifs et empruntés d'une foule de questionnements riches et stimulants. Les alternatives évoquées par les personnes sont porteuses d'un souhait commun, celui d'un futur plus équitable et plus durable dont il n'existe pas de recette miracle. Finalement, même si les chemins diffèrent, nombreux-ses sont les individu-e-s qui souhaitent se diriger vers une même destination, celle d'une société qui ne nuit, ni à l'environnement dans lequel elle s'inscrit, ni aux personnes qui en font ou n'en font pas partie. Pour atteindre cette destination, il conviendrait de ralentir le véhicule que nous pilotons en état d'ébriété et de prêter attention aux témoins lumineux du tableau de bord. Nous pouvons aussi tout simplement descendre de cette voiture et décider d'y aller à pied. Car, après tout, en marchant, il est plus facile de s'écouter.

Limites et pistes de recherche pour l'avenir

Comme tout travail de recherche, ce mémoire n'est évidemment pas exempt de limites. Au niveau méthodologique, avec la technique de l'échantillonnage en boule de neige, il est impossible de déterminer l'erreur d'échantillonnage ou de faire des déductions sur une population à partir de l'échantillon (Statistics How to, 2022). De plus, les entretiens individuels comportent peu de diversité politique. En effet, bien que l'échantillon du questionnaire en ligne demeure plus diversifié, celui des entretiens individuels ne comporte pratiquement que des personnes de gauche. De plus et bien qu'elles aient été nombreuses, les données collectées ne sont pas suffisantes pour être généralisées. De ce fait, les observations ne sont pas représentatives de toute la population belge et leur interprétation ne devrait pas dépasser le cadre de ce mémoire. De nombreux segments de la population dont l'avis sur nos questions aurait été précieux ont sans doute été exclus : les personnes concernées par la fracture numérique, non-francophones ou n'utilisant pas les réseaux sociaux en sont autant d'exemples. En outre, l'impact concret des mesures n'a pas été présenté aux personnes interrogées. Cette lacune a

⁶⁰ L'échantillon de Martin (N = 50) ; le questionnaire en ligne : (N = 129) ; les entretiens individuels n'ayant pas répondu au questionnaire en ligne : (N = 2). 50 + 129 + 2 = 181 personnes au total.

peut-être erroné des résultats puisqu'il apparaît que le soutien aux propositions existantes peut être limité parce qu'elles sont abstraites (Büch-Hansen et Koch, 2019, cité-e-s dans François et al., 2023).

Travailler sur autant de mesures différentes a ouvert des brèches dans bien des directions. Par conséquent, les pistes de recherche pour l'avenir sont nombreuses. Si la voie des mesures éco-sociales post-croissance se révèle pertinente pour rentrer dans le Donut, il semble encore rester un long travail entre la conception de ces mesures et leur mise en œuvre concrète. La multiplication des études permettrait de dégager une base scientifique cohérente pour la suite. Il nous a semblé que les corrélations permettaient de mieux comprendre et expliquer certains résultats. Dès lors, dans le but de mieux comprendre les influences exercées sur l'acceptation et la perception, les futures études sont encouragées à affiner cette dimension. En outre, il serait pertinent d'interroger des personnes directement concernées par les mesures envisagées, *i.e.* les personnes riches, possédant des yachts, des jets ou gagnant des revenus importants, afin d'avoir également leur avis sur ces questions. Évidemment, ce sujet ne pourrait être traité sans le confronter à l'avis des responsables politiques. De plus, élargir la portée de ces recherches en incluant une comparaison internationale pourrait être intéressant, afin de créer des modèles collaboratifs et inspirés les uns des autres. Il serait également judicieux d'explorer si la prise de décision dans une démocratie participative ou avec un modèle de gouvernance alternatif pourrait influencer l'acceptation des mesures. Il conviendrait aussi d'étudier la perception des mesures en la liant plus fortement au contexte sociétal (peut-être que les partis au pouvoir ou un contexte de crise exercent une influence sur la perception et l'acceptation). En résumé, les possibilités sont infinies tant le sujet est vaste.

Bibliographie

- Andrieu, J., & Eliosoff Ferrero, M. J. (2019). Crisis multisistémicas y resistencias en los territorios latinoamericanos. Diálogo con Maria Mies y Vandana Shiva desde el ecofeminismo. *Cuadernos de economía crítica*, 5(10), 171-177.
- Bonneuil, C., & Fressoz, J. (2013). *L'Événement Anthropocène : La Terre, l'histoire et nous*. Média Diffusion.
- Brickman, P., Coates, D., & Janoff-Bulman, R. (1978). Lottery Winners and Accident Victims : Is Happiness Relative? *Journal of personality and social psychology*, 36, 917-927. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.36.8.917>
- Carlin, A. (2013). Les effets de la consommation de luxe sur la croissance économique : Approches par les préférences non-homothétiques. *Innovations*, 41(2), 51-70. <https://doi.org/10.3917/inno.041.0051>
- Cassiers, I. (2018). La croissance, une addiction ? *Revue Projet*, 362(1), 20-25. <https://doi.org/10.3917/pro.362.0020>
- Cassiers, I., Maréchal, K., & Dominique, M. (2018). *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*. Editions de l'Aube. <https://scholar.google.com/scholar?cluster=4527212654158762740&hl=en&oi=scholar>
- Chakravarty, S., Chikkatur, A., Coninck, H. de, Pacala, S., Socolow, R., & Tavoni, M. (2009). Sharing global CO₂ emission reductions among one billion high emitters. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 106(29), 11884-11888. <https://doi.org/10.1073/pnas.0905232106>
- Chancel, L., Bothe, P. & Voituriez, T. (2023). Climate Inequality Report 2023. *World Inequality Lab Study 2023/1*. Consulté le 11 mai 2023, à l'adresse <https://wid.world/news-article/climate-inequality-report-2023-fair-taxes-for-a-sustainable-future-in-the-global-south/>
- Chardonnières, A. (2021, mars 31). L'Économie circulaire—Le triangle de l'inaction vole en éclat—Talsom—Nos impacts. *Talsom*. <https://www.talsom.com/insights/leconomie-circulaire-le-triangle-de-linaction-vole-en-eclat/>
- Climate change: 2023 Eurobarometer survey*. (2023). European Commission. Consulté à l'adresse <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2954>
- Colas, N. (2023, septembre 5). 6 des 9 limites planétaires déjà dépassées. *Neo & Nea*. <https://neoenea.be/6-des-9-limites-planetaires-deja-depassees/>
- Comment écrit-on en inclusif déjà ?* eninclusif.fr. Consulté à l'adresse <https://eninclusif.fr/>
- Confronting carbon inequality*. (2022, mai 25). Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/research/confronting-carbon-inequality>

- Demazière, D. (1997). Review of L'entretien compréhensif [Review of *Review of L'entretien compréhensif*, par J.-C. Kaufmann]. *Revue française de sociologie*, 38(2), 398-399. <https://doi.org/10.2307/3322948>
- Dufays, F. (2022). Cours de *Master thesis methodology*. [Diapositives].
- Emilsson, K. (2022). Attitudes towards welfare and environmental policies and concerns: A matter of self-interest, personal capability, or beyond? *Journal of European Social Policy*, 32(5), 592-606. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/09589287221101342>
- Enquête publique commanditée par le Service Public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement - Service Changements climatiques, réalisée par M.A.S. Research - Mars 2022. Consultée le 15 mars 2023 à l'adresse <https://climat.be/doc/enquete-climat-2021-rapport.pdf>
- Finley, E. (2019). Beyond the Limits of Nature: A Social-ecological Perspective on Degrowth as a Political Ideology. *Capitalism Nature Socialism*, 30(2), 244-250. <https://doi.org/10.1080/10455752.2018.1499122>
- François, M., Mertens de Wilmars, S., & Maréchal, K. (2023). Unlocking the potential of income and wealth caps in post-growth transformation: A framework for improving policy design. *Ecological Economics*, 208, 107788. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2023.107788>
- Gadrey, J. (2011). Les riches ne connaissent pas la crise. *Revue Projet*, 321(2), 28-35. <https://doi.org/10.3917/pro.321.0028>
- Global Wealth Report*. (2023). Credit Suisse. Consulté le 19 mai 2023, à l'adresse <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/reports-research/global-wealth-report.html>
- Gössling, S., & Humpe, A. (2023). Millionaire spending incompatible with 1.5 °C ambitions. *Cleaner Production Letters*, 4, 100027. <https://doi.org/10.1016/j.clpl.2022.100027>
- Gugushvili, D. (2021). Public attitudes toward economic growth versus environmental sustainability dilemma : Evidence from Europe. *International Journal of Comparative Sociology*, 62(3), 224-240. <https://doi.org/10.1177/00207152211034224>
- Gugushvili, D., & Otto, A. (2023). Determinants of Public Support for Eco-Social Policies: A Comparative Theoretical Framework. *Social Policy and Society*, 22(1), 15. <https://doi.org/10.1017/S1474746421000348>
- Hickel, J. (2022). *Moins pour plus : Comment la décroissance sauvera le monde*.
- Jobin, C. (2018). *Les justes bornes de la richesse : Fondements normatifs et mise en oeuvre d'une richesse maximale*. <http://www.theses.fr/2018PA01H207/document>

- Kahneman, D., & Deaton, A. (2010). High Income Improves Evaluation of Life But Not Emotional Well-Being. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 107, 16489-16493. <https://doi.org/10.1073/pnas.1011492107>
- Kaufmann, J. (2016). *L'entretien compréhensif*. Armand Colin.
- Khan, J., Emilsson, K., Fritz, M., Koch, M., Hildingsson, R., & Johansson, H. (2023). Ecological ceiling and social floor: Public support for eco-social policies in Sweden. *Sustainability Science*, 18(3), 1519-1532. <https://doi.org/10.1007/s11625-022-01221-z>
- Killingsworth, M. A., Kahneman, D., & Mellers, B. (2023). Income and emotional well-being : A conflict resolved. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(10), e2208661120. <https://doi.org/10.1073/pnas.2208661120>
- La 6^e limite planétaire est officiellement franchie : Le cycle de l'eau douce.* (2022, avril 28). Bon Pote. <https://bonpote.com/la-6e-limite-planetaire-est-franchie-le-cycle-de-leau-douce/>
- Laenen, T., Van Hootegem, A., & Rossetti, F. (2023). The multidimensionality of public support for basic income : A vignette experiment in Belgium. *Journal of European Public Policy*, 30(5), 849-872. <https://doi.org/10.1080/13501763.2022.2055112>
- Lamb, W. F., Mattioli, G., Levi, S., Roberts, J. T., Capstick, S., Creutzig, F., Minx, J. C., Müller-Hansen, F., Culhane, T., & Steinberger, J. K. (2020). Discourses of climate delay. *Global Sustainability*, 3, e17. <https://doi.org/10.1017/sus.2020.13>
- Latouche, S. (2010). Degrowth. *Journal of Cleaner Production*, 18(6), 519–522. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2010.02.003>
- Latouche, S. (2023). Communs, bien commun et décroissance. *Revue du MAUSS*, 61(1), 155–166. <https://doi.org/10.3917/rdm1.061.0155>
- Les 9 limites planétaires. (2022, mai 31). Agence LUCIE. <https://agence-lucie.com/limites-planetaires/>
- Lévy, P. Z., Vanhille, J., Goedemé, T., & Verbist, G. (2021). The association between the carbon footprint and the socio-economic characteristics of Belgian households. *Ecological Economics*, 186, 107065. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2021.107065>
- Limiter le réchauffement climatique à seulement +2°C au lieu d'1.5°C est irresponsable.* (2021, juillet 6). Bon Pote. <https://bonpote.com/limiter-le-rechauffement-climatique-a-seulement-2c-au-lieu-d1-5c-est-irresponsable/>
- Meadows, D., Meadows, D., & Randers, J. (2012). *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*. (Rue de l'échiquier).
- Mukherji, A., Thorne, P., Cheung, W. W. L., Connors, S. L., Garschagen, M., Geden, O., Hayward, B., Simpson, N. P., Totin, E., Blok, K., Eriksen, S., Fischer, E., Garner, G., Guivarch, C., Haasnoot, M.,

- Hermans, T., Ley, D., Lewis, J., Nicholls, Z., ... Yassaa, N. (s. d.). *SYNTHESIS REPORT OF THE IPCC SIXTH ASSESSMENT REPORT (AR6)*.
- O'Garra, T., & Fouquet, R. (2022). Willingness to reduce travel consumption to support a low-carbon transition beyond COVID-19. *Ecological Economics*, 193, 107297. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2021.107297>
- Parrique, T. (2017-2020). *The political economy of degrowth*.
- Parrique, T. (2022). *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*. (Seuil).
- Paulson, L., & Büchs, M. (2022). Public acceptance of post-growth : Factors and implications for post-growth strategy. *Futures*, 143, 103020. <https://doi.org/10.1016/j.futures.2022.103020>
- Pays, I. (2021). Cours de *Statistique*. [Diapositives].
- Pearce, R. et al. (s. d.). *Interactive : The impacts of climate change at 1.5C, 2C and beyond*. Consulté le 4 décembre 2023, à l'adresse <https://interactive.carbonbrief.org/impacts-climate-change-one-point-five-degrees-two-degrees/>
- Planetary boundaries*. (2012, septembre 19). <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>
- Post-Growth Geographies: Spatial Relations of Diverse and Alternative Economies. (2021). In *Post-Growth Geographies*. transcript Verlag. <https://doi.org/10.1515/9783839457337>
- Pottier, A., Combet, E., Cayla, J.-M., de Lauretis, S., & Nadaud, F. (2021). Qui émet du CO₂? Panorama critique des inégalités écologiques en France. *Observations et diagnostics économiques. Revue de l'OFCE*, 169(5), 73-132. <https://doi.org/10.3917/reof.169.0073>
- Raworth, K. (2018). *La théorie du donut : L'économie de demain en 7 principes*. (J'ai Lu).
- Reporterre. (s. d.). *La Terre a (brièvement) franchi les 2 °C de réchauffement*. Reporterre, le média de l'écologie. Consulté 4 décembre 2023, à l'adresse <https://reporterre.net/La-Terre-a-brievement-franchi-les-2-oC-de-rechauffement>
- Roman, P. (2011). Les pauvres sont-ils vraiment les plus gros pollueurs ? *Idées économiques et sociales*, 165(3), 60-69. <https://doi.org/10.3917/idee.165.0060>
- Snowball sampling : Definition, Advantages and disadvantages - Statistics How to*. (2022, 12 décembre). Statistics How To. Consulté à l'adresse suivante <https://www.statisticshowto.com/probability-and-statistics/statistics-definitions/snowball-sampling/>
- Sovacool, B. K., Baum, C. M., & Low, S. (2022). Climate protection or privilege? A whole systems justice milieu of twenty negative emissions and solar geoengineering technologies. *Political Geography*, 97, 102702. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2022.102702>

- Spash, C. L. (2015). The Future Post-Growth Society. *Development and Change*, 46(2), 366-380. <https://doi.org/10.1111/dech.12152>
- Spash, C. L. (2016a). Social Ecological Transformation and the Individual. *Environmental Values*, 25(3), 253-258.
- Spash, C. L. (2016b). This Changes Nothing : The Paris Agreement to Ignore Reality. *Globalizations*, 13(6), 928-933. <https://doi.org/10.1080/14747731.2016.1161119>
- Un marché carbone pour tou-te-s ? Financité.* (2023). <https://www.financite.be/fr/reference/un-marche-carbone-pour-toutes>
- Upham, P., Simcock, N., Sovacool, B., Contreras, G. A. T., Kirsten Jenkins, & Martiskainen, M. (2023). Public support for decarbonisation policies: Between self-interest and social need for alleviating energy and transport poverty in the United Kingdom. *Energy and Climate Change*, 4, 100099. <https://doi.org/10.1016/j.egycc.2023.100099>
- Vänttinen, A. (2023). *Resource use maxima for sustainable welfare: criteria for evaluating strategies and policies for maxima limitations*. ESPAnet Conference in Warsaw, Poland.
- Vetter, A., & Schmelzer, M. (2021). The emancipatory project of degrowth. In *Post-Growth Geographies* (Vol. 49, p. 99-106). transcript Verlag. <https://doi.org/10.1515/9783839457337-007>
- Wagner, T. (2020, juillet 16). Climat : Les 12 excuses de l'inaction, et comment y répondre. *Bon Pote*. <https://bonpote.com/climat-les-12-excuses-de-linaction-et-comment-y-repondre/>
- Windegger, F., & Spash, C. L. (2022). Reconceptualising freedom in the 21st century : Neoliberalism vs. degrowth. *New Political Economy, ahead-of-print*(ahead-of-print), 1-20. <https://doi.org/10.1080/13563467.2022.2149719>
- WID - World Inequality Database. Consulté à l'adresse <https://wid.world/>

Executive summary

The purpose of this research project is to explore and document the perceptions of Belgian citizens toward post-growth measures by considering their eco-social dimension. The focus is to examine attitudes towards maximum income, carbon quotas and limits on luxury goods. This is a complex question with no simple answer, but there are emerging trends which can be studied. The core principle of this work is to emphasize above all the complexity of the concepts it addresses, and the importance of not rushing to a generalized answer.

In practical terms, this master thesis is divided into two parts: a theoretical part and a practical one. The literature review places the research in its appropriate context and identifies relevant academic elements. The second part takes place in the field, meeting people and gathering data. To this end, a qualitative methodology is mainly used.

This research gathers opinions on societal issues through individual interviews and an online questionnaire. The final chapter compares the results by triangulating the observations of the empirical part and integrating the literature review.

The body of work on these topics has grown in recent years, but it is still under-researched. This study has both enriched the existing literature on the subject and demonstrated the need for further research. This master thesis contributes to the understanding of eco-social measures by eliciting reflections from the interviewees. These interactions help lay the necessary foundations for understood, accepted and desirable post-growth policies. The measures share a common with that of the Donut Theory by outlining an ecologically safe and socially just space.

Nombre de mots : 24 860

Mots clés : post-croissance, décroissance, plafonnements, attitudes, perception, quota carbone, changement climatique, inégalités